

TX
177
A74

234

MEMOIRE SUR L'ENSEIGNEMENT MENAGER

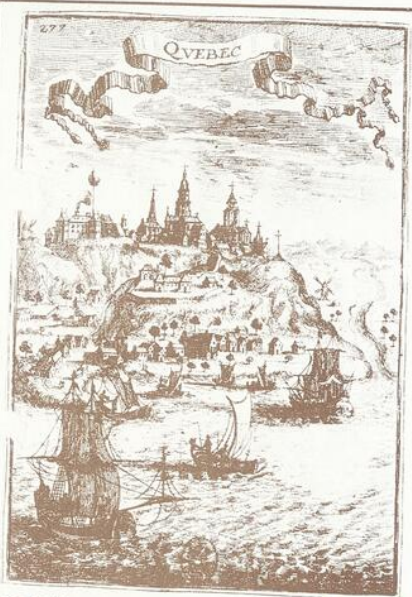
présenté à la

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT

par

L'ASSOCIATION DES DIETETISTES DU QUEBEC

Juin 1962



Bibliothèque Nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	page
INTRODUCTION	1
I. ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER	8
- Philosophie et objet de l'enseignement ménager	8
MEMOIRE SUR L'ENSEIGNEMENT MENAGER	
- L'enseignement ménager avant la révolution industrielle	9
- L'enseignement ménager après la révolution industrielle	10
présenté à la	
- L'enseignement aux femmes	11
- L'enseignement scolaire	13
- L'enseignement universitaire	16
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT	
- Commission	21
II. LES SÉRIES D'ÉTUDES COMME DISCIPLINE UNIVERSITAIRE ET COMME PROFESSION DANS LE MONDE MODERNE	29
par	
- Caractère universitaire des études	29
- Caractère scientifique des études	33
- Caractère professionnel de la formation en sciences	35
L'ASSOCIATION DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC	
III. ÉVALUATION DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT MENAGER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1962	40
IV. STRUCTURES ADMINISTRATIVES REQUISES AU NIVEAU PROVINCIAL POUR LA MISE EN LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX ADULTES	55
Jun 1962	
BIBLIOGRAPHIE	





TX
177
A74

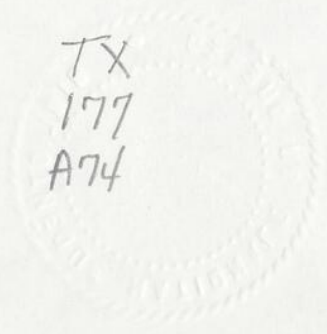


TABLE DES MATIERES

	pages
INTRODUCTION	1
I. EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER	8
- Philosophie et objet de l'enseignement ménager	8
- L'enseignement ménager avant la révolution industrielle	9
- L'enseignement ménager après la révolution industrielle	10
- L'enseignement aux adultes	11
- L'enseignement scolaire	13
- L'enseignement universitaire	16
- Commentaires	21
II. LES SCIENCES DOMESTIQUES COMME DISCIPLINE UNIVERSITAIRE ET COMME PROFESSION DANS LE MONDE MODERNE	29
- Caractère universitaire des études	29
- Caractère scientifique des études	33
- Caractère professionnel de la formation en sciences domestiques	35
III. EVALUATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT MENAGER DANS LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1962	40
IV. STRUCTURES ADMINISTRATIVES REQUISES AU NIVEAU PROVINCIAL POUR LA REGIE ET LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX ADULTES	55
BIBLIOGRAPHIE	58

TABLA DES MATIERES

pages	
1	INTRODUCTION
8	I. EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER
8	- Philosophie et objet de l'enseignement ménager
9	- L'enseignement ménager avant la révolution industrielle
10	- L'enseignement ménager après la révolution industrielle
11	- L'enseignement aux enfants
13	- L'enseignement scolaire
16	- L'enseignement universitaire
21	- Conclusions
29	II. LES SCIENCES DOMESTIQUES COMME DISCIPLINE UNIVERSITAIRE ET COMME PROFESSION DANS LE MONDE MODERNE
29	- Caractère universitaire des études
33	- Caractère scientifique des études
35	- Caractère professionnel de la formation en sciences domestiques
40	III. EVALUATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT MENAGER DANS LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1962
52	IV. STRUCTURES ADMINISTRATIVES REQUISES AU NIVEAU PROVINCIAL POUR LA REALISATION DE LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX ADULTES
58	BIBLIOGRAPHIE

TX
197
771
774

INTRODUCTION

L'Association des diététistes de la Province de Québec, consciente de la tâche extrêmement importante confiée à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, se fait un devoir de faire connaître ses vues sur les divers types d'enseignement ménager qui existent actuellement dans notre province.

Rappelons d'abord que cette association compte 315 membres dont 203 de langue française et 112 de langue anglaise. Ces membres jouissent d'un statut professionnel qui leur a été officiellement conféré en 1956 par la loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 156. Dans le présent exposé, l'Association des diététistes du Québec se fait aussi le porte-parole de la "Montreal Home Economics Association"; cette dernière réunit 83 membres, 68 de langue anglaise et 15 de langue française.

La raison principale qui nous a incitées à présenter ce mémoire est l'intérêt social aussi bien que professionnel que nous portons à cette sphère de l'enseignement. Les membres des deux associations que nous représentons sont des bachelières ayant reçu une formation spécialisée soit en sciences domestiques, soit en diététique et nutrition; les grades universitaires qu'elles détiennent varient suivant les universités qui les décernent: "B.S." aux Etats-Unis, "B.A." à Toronto, "B.Sc.(H.Ec.)" à McGill, "B.Sc.dom." à Laval et à Sherbrooke, et enfin "B.Sc.(nutr.)" à l'Université de Montréal.

Tous ces membres ont aussi à leur crédit une formation post-scolaire ou une expérience professionnelle qui s'étendent à la majorité des différents secteurs de l'enseignement ménager dont il sera question dans ce rapport.

INTRODUCTION

L'Association des diététistes de la Province de Québec, com-
mission de la tâche extrêmement importante confiée à la Commission
royale d'enquête sur l'enseignement, se fait un devoir de faire connaître
ses vues sur les divers types d'enseignement ménager qui existent actuel-
lement dans notre province.

Rapportons d'abord que cette association compte 315 membres
dont 203 de langue française et 112 de langue anglaise. Ces membres
jouissent d'un statut professionnel qui leur a été officiellement conféré
en 1956 par la loi 1-7 Elizabeth II, chapitre 156. Dans le présent
exposé, l'Association des diététistes du Québec se fait aussi la porte-
parole de la "Montreal Home Economics Association"; cette dernière
réunit 83 membres, 68 de langue anglaise et 15 de langue française.

La raison principale qui nous a incitées à présenter ce mé-
moire est l'intérêt social aussi bien que professionnel que nous portons
à cette sphère de l'enseignement. Les membres des deux associations
que nous représentons sont des bacheliers ayant reçu une formation spé-
cialisée soit en sciences domestiques, soit en diététique et nutrition;
les grades universitaires qu'elles détiennent varient suivant les uni-
versités qui les désignent: "B.Sc." aux États-Unis, "B.A." à Toronto,
"B.Sc.(H.Ec.)" à McGill, "B.Sc.dom." à Laval et à Sherbrooke, et enfin
"B.Sc.(nutr.)" à l'Université de Montréal.

Tous ces membres ont aussi à leur crédit une formation post-
scolaire ou une expérience professionnelle qui s'étendent à la majorité
des différents secteurs de l'enseignement ménager dont il sera question
dans ce rapport.

Ce mémoire comprend deux sections. La section présentée par le groupe de langue anglaise se confine à l'étude de l'organisation de l'enseignement ménager sous la régie du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. La présente section, soumise par le groupe de langue française, s'intéresse à l'ensemble des problèmes que posent les structures de l'enseignement ménager dans le Québec.

Nous présentons aux pages 5, 6 et 7 un tableau synoptique de l'organisation de l'enseignement ménager et des sciences domestiques dans notre province. D'une part, ce tableau permet de réaliser combien le sujet du présent mémoire est vaste et, d'autre part, le seul nombre d'appellations auxquelles on a recours pour désigner cet enseignement laisse également voir comment il a pu devenir, chez nous, hétéroclite et complexe: arts familiaux, enseignement ménager, éducation familiale, pédagogie familiale, sciences ménagères, sciences domestiques.

Nous considérons que cette multiplicité de visages que revêt l'enseignement ménager dans le Québec sert trop commodément d'alibi à l'existence injustifiée de toute une kyrielle de petites structures éducationnelles soi-disant spécialisées, dont la majorité devrait être intégrée dans l'enseignement public, primaire et secondaire. Nous déplorons cette surabondance de structures marginales et de types d'enseignement ménager car nous considérons que les deux ont largement contribué à masquer le peu de diffusion que cet enseignement a reçu et le manque de formation du personnel enseignant.

Nous nous permettons aussi de douter de l'efficacité de l'enseignement ménager dispensé aux adultes. En effet, trois services gouvernementaux

La mémoire comprend deux sections. La section présentée par le groupe de langues anglaises se consigne à l'étude de l'organisation de l'enseignement menager sous la régie du Comité Protestant du Conseil de l'Instruction Publique. La présente section, soumise par le groupe de langues françaises, s'intéresse à l'ensemble des problèmes que posent les structures de l'enseignement menager dans le Québec.

Nous présentons aux pages 2, 3 et 4 un tableau synoptique de l'organisation de l'enseignement menager et des sciences domestiques dans notre province. D'une part, ce tableau permet de réaliser combien le sujet du présent mémoire est vaste et, d'autre part, la seule notion d'appellations auxiliaires ou a recours pour désigner cet enseignement laisse également voir comment il a pu devenir, chez nous, hétéroclite et complexe: arts familiaux, enseignement menager, éducation familiale, pédagogie familiale, sciences ménagères, sciences domestiques.

Nous considérons que cette multiplicité de visages que revêt l'enseignement menager dans le Québec n'est pas trop commode d'abord à l'existence injustifiée de toute une pyramide de petites structures éducatives soi-disant spécialisées, dont la majorité devrait être intégrée dans l'enseignement public, primaire et secondaire. Nous déplorons cette multiplicité de structures marginales et de types d'enseignement menager car nous considérons que les deux ont largement contribué à retarder le pas de diffusion que cet enseignement a reçu et la manque de formation du personnel enseignant.

Nous nous permettons aussi de douter de l'efficacité de l'enseignement menager dispersé aux écoles. En effet, trois services gouvernementaux

offrent cet enseignement sans qu'aucun d'eux ne soit responsable de la coordination qui s'impose.

Nous voyons aussi un autre problème majeur dans l'absence totale de recherches objectives qui sont pourtant essentielles à la découverte et à la compréhension des besoins auxquels l'enseignement ménager doit répondre.

Nous attribuons aux structures générales de notre système d'enseignement le fait que l'enseignement ménager n'ait pas encore, dans nos universités de langue française, la place qui lui revient. Sa présence apparente à l'université par voie d'affiliation cache une situation qui est, elle aussi, en partie responsable des déficiences graves que nous venons d'énumérer.

Nous ne prétendons pas, dans les limites de ce mémoire, pouvoir couvrir les nombreux aspects d'un sujet aussi étendu. Notre objectif est donc de présenter, le plus succinctement possible, une évaluation critique de l'organisation actuelle de l'enseignement ménager en regard de ses fins éducationnelles et professionnelles, et de proposer les réformes les plus urgentes.

Ce n'est pas notre intention de combattre qui que ce soit, tant s'en faut, mais nous considérons qu'il est de notre devoir, comme membres d'une association professionnelle, d'apporter au travail gigantesque entrepris par votre Commission d'enquête, les lumières dont nous disposons dans un domaine que nous connaissons bien.

Nous apprécions hautement le privilège qui nous est fourni de vous exposer notre point de vue. Nous espérons que notre effort se

effort est essentiellement dans le domaine de la
coordination qui s'impose.

Nous voyons ainsi un autre problème se poser dans l'absence
totale de recherches objectives qui sont pourtant essentielles à la
découverte et à la compréhension des besoins auxquels l'enseignement
mène et doit répondre.

Nous attribuons aux structures générales de notre système d'en-
seignement le fait que l'enseignement mène à l'absence, dans nos
universités de langue française, la place qui lui revient. Sa présence
apparaît à l'université par voie d'affiliation dans une situation qui
est, elle aussi, en partie responsable des déficiences graves que nous
venons d'énumérer.

Nous ne prétendons pas, dans les limites de ce mémoire, pouvoir
couvrir les nombreux aspects d'un sujet aussi étendu. Notre objectif
est donc de présenter, le plus succinctement possible, une évaluation
critique de l'organisation actuelle de l'enseignement mène en regard
de ses fins éducatives et professionnelles, et de proposer les ré-
formes les plus urgentes.

Ce n'est pas notre intention de combattre qui que ce soit, tant
s'en faut, mais nous considérons qu'il est de notre devoir, comme membres
d'une association professionnelle, d'apporter au travail collectif
entrepris par votre Commission d'enquête, les lumières dont nous disposons
dans un domaine que nous connaissons bien.

Nous espérons hautement le privilège qui nous est fourni de
vous exposer notre point de vue. Nous espérons que notre effort se

révélera profitable à la collectivité et vous rendra plus facile la bonne compréhension des problèmes sur lesquels nous désirons attirer votre attention.

A. COMITE PROTESTANT

1. Enseignement régulier général

- a) cours élémentaire
- b) cours secondaire

N.B. L'évaluation de cet enseignement est présentée dans le mémoire rédigé par les membres de langue anglaise de l'Association des diocésains du Québec et de la "Montreal Home Economics Association".

B. COMITE CATHOLIQUE

1. Enseignement régulier général

- a) cours élémentaire
- b) cours secondaire

(1) cours d'arts familiaux: 8e et 9e années seulement

(2) cours commercial

(3) cours général - option arts

- option mathématiques

(4) cours scientifique - option A, sciences-mathématiques

- option B, sciences-lettres

(5) cours de la 11e année spéciale avec latin

(6) cours de la vérification latin-sciences

2. Enseignement régulier spécialisé

- a) brevet B des écoles normales
- b) brevet A des écoles normales

3. Enseignement régulier familial de caractère vocationnel

- a) cours secondaire 8e et 9e années
 - (1) Ecoles moyennes familiales
 - (2) Ecoles d'arts familiaux

révéler profitable à la collectivité et vous rendre plus facile la
 bonne compréhension des problèmes sur lesquels nous désirons attirer
 votre attention.

Il est évident que les problèmes de la collectivité sont complexes et qu'ils exigent une attention particulière de la part de tous ceux qui s'intéressent à son avenir. C'est pourquoi nous souhaitons que vous puissiez nous aider à mieux les comprendre et à les résoudre. Nous sommes convaincus que votre contribution sera précieuse et que nous pourrions ainsi faire un pas de plus vers un avenir plus prospère et plus équitable pour tous.

En attendant, nous vous remercions de votre intérêt et de votre soutien. Nous espérons que vous serez satisfait de la qualité de nos services et de la rapidité de nos réponses. Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous serons ravis de vous écouter et de vous répondre.

Très cordialement,
 Le Directeur

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER ET DES SCIENCES DOMESTIQUES DANS
LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1962

I. ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, sous le contrôle du Département de l'Instruction publique.

A. COMITE PROTESTANT

1. Enseignement ménager général

- a) cours élémentaire
- b) cours secondaire

N.B. L'évaluation de cet enseignement est présentée dans le mémoire rédigé par les membres de langue anglaise de l'Association des diététistes du Québec et de la "Montreal Home Economics Association".

B. COMITE CATHOLIQUE

1. Enseignement ménager général

- a) cours élémentaire
- b) cours secondaire
 - (1) cours d'arts familiaux: 8e et 9e années seulement
 - (2) cours commercial
 - (3) cours général - option arts
 - option mathématiques
 - (4) cours scientifique - option A, sciences-mathématiques
 - option B, sciences-lettres
 - (5) cours de la 11e année spéciale avec latin
 - (6) cours de la versification latin-sciences

2. Enseignement ménager pédagogique

- a) brevet B des écoles normales
- b) brevet A des écoles normales

3. Enseignement ménager familial de caractère vocationnel

- a) cours secondaire 8e et 9e années
 - (1) Ecoles moyennes familiales
 - (2) Ecoles d'arts familiaux

I. ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, sous le contrôle du Département de l'In-
struction Publique.

A. COMITÉ PROTESTANT

1. Enseignement ménager général
- a) cours élémentaire
 - b) cours secondaire
- N.B. L'évaluation de cet ensei-
gnement est présentée dans
la mémoire rédigée par les
membres de langue anglaise
de l'Association des di-
recteurs du Québec et de la
"Montreal Home Economics
Association".

B. COMITÉ CATHOLIQUE

1. Enseignement ménager général
- a) cours élémentaire
 - b) cours secondaire
- (1) cours d'arts familiaux: 8e et 9e années seulement
- (2) cours commercial
- (3) cours général - option arts
- option mathématiques
- (4) cours scientifiques - option A, sciences-mathématiques
- option B, sciences-lettres
- (5) cours de la 11e année spéciale avec latin
- (6) cours de la vérification arts-sciences

2. Enseignement ménager pédagogique

- a) brevet B des écoles normales
- b) brevet A des écoles normales

3. Enseignement ménager familial de caractère vocationnel

- a) cours secondaire 8e et 9e années
- (1) Ecoles moyennes familiales
- (2) Ecoles d'arts familiaux

4. Enseignement ménager familial de caractère vocationnel et pédagogique

- a) au niveau à la fois secondaire (10e et 11e années) et collégial (12e et 13e années), relevant à la fois du Département de l'Instruction publique et, dans 17 cas, des Universités de Montréal et de Sherbrooke
- (1) Instituts familiaux
- b) au niveau collégial, rattaché à la fois au Département de l'Instruction publique et à l'Université de Montréal
- (1) Institut de pédagogie familiale

5. Enseignement ménager spécialisé, postscolaire

- a) ce cours technique d'une durée d'un an représente une 14e ou une 16e année de scolarité car il s'adresse aux diplômées de la 13e année des Instituts familiaux et aux diplômées de la 15e année de l'Institut de pédagogie familiale. Ce cours est recommandé à ces diplômées désirant un emploi dans le domaine de l'enseignement aux adultes.
- (1) Ecole de spécialisation en art culinaire
- (2) Ecole de spécialisation en couture

II. ENSEIGNEMENT AUX ADULTES, sous le contrôle des trois organismes suivants:

- A. Ministère de l'Agriculture
- B. Département de l'Instruction publique
- C. Ministère de la Jeunesse

4. Enseignement régulier familial de caractère vocationnel

et pédagogiques

a) au niveau à la fois secondaire (10e et 11e années) et

collégial (12e et 13e années), relevant à la fois du

Département de l'Instruction Publique et, dans 17 cas,

des Universités de Montréal et de Sherbrooke

(1) Instituts familiaux

b) au niveau collégial, rattaché à la fois au Département

de l'Instruction Publique et à l'Université de Montréal

(1) Institut de pédagogie familiale

5. Enseignement régulier spécialisé, postsecondaire

a) ce cours technique d'une durée d'un an représente une

12e ou une 13e année de scolarité car il s'adresse aux

diplômés de la 12e année des Instituts familiaux et aux

diplômés de la 13e année de l'Institut de pédagogie

familiale. Ce cours est rattaché à ces diplômes

désirant un emploi dans le domaine de l'enseignement

aux adultes.

(1) École de spécialisation en art culinaire

(2) École de spécialisation en couture

II. ENSEIGNEMENT AUX ADULTES, sous le contrôle des trois organismes

suivants:

A. Ministère de l'Agriculture

B. Département de l'Instruction Publique

C. Ministère de la Jeunesse

III. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL, sous la régie des universités.

A. Ecoles universitaires

McGill - Depuis 1923, "School of Household Science" de la "Faculty of Agriculture" à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Diplôme: "Bachelor of science (Home Economics), B.Sc.(H.Ec.)"

Options: pédagogie des sciences domestiques
diététique

administration des services alimentaires

Montréal^x - Depuis 1942, l'Institut de diététique et de nutrition de la Faculté de médecine.

Diplômes: baccalauréat ès sciences (nutrition), B.Sc. (nutrition)
maîtrise ès sciences(nutrition), M.Sc. (nutrition)

Option: diététique

B. Ecoles affiliées

Laval - Depuis 1941, l'Ecole de Sciences domestiques affiliée à la Faculté des Arts.

Diplôme: baccalauréat en sciences domestiques, B.Sc.dom.

Option: diététique

Sherbrooke- Depuis 1956, l'Ecole de Sciences domestiques affiliée à la Faculté des Arts.

Diplôme: baccalauréat en sciences domestiques, B.Sc.dom.

Option: diététique

^x L'Institut de diététique et de nutrition a été fondé dans le but de former des diététistes pour les hôpitaux canadiens-français. Le programme qui y est offert est donc orienté en conséquence et est plus spécialisé que ceux des autres écoles universitaires mentionnées. Cette institution est comprise dans la liste donnée ici, de même que dans les autres sections où il sera question d'enseignement universitaire en sciences domestiques, parce que l'enseignement de la diététique, partout ailleurs au Canada, se fait dans les facultés ou écoles de sciences domestiques et y constitue une des options offertes aux étudiantes de ces facultés ou écoles.

III. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL, sous la règle des universités.

A. Ecoles universitaires

McGill - Depuis 1923, "School of Household Science" de la "Faculty of Agriculture" à Sainte-Anne-de-Bellevue.
 Diplôme: "Bachelor of Science (Home Economics), B.Sc.(H.Ec.)"
 Options: pédagogie des sciences domestiques

administration des services alimentaires
Montréal - Depuis 1942, l'Institut de diététique et de nutrition de la Faculté de médecine.
 Diplôme: baccalauréat en sciences (nutrition), B.Sc. (nutrition)
 Options: maîtrise en sciences (nutrition), M.Sc. (nutrition)

Options: diététique

B. Ecoles affiliées

Laval - Depuis 1941, l'École de Sciences domestiques affiliée à la Faculté des Arts.
 Diplôme: baccalauréat en sciences domestiques, B.Sc.dom.
 Options: diététique

Shenandoah - Depuis 1956, l'École de Sciences domestiques affiliée à la Faculté des Arts.
 Diplôme: baccalauréat en sciences domestiques, B.Sc.dom.
 Options: diététique

X L'Institut de diététique et de nutrition a été fondé dans le but de former des diététistes pour les hôpitaux canadiens-français. Le programme qui y est offert est donc orienté en conséquence et est plus spécialisé que ceux des autres écoles universitaires mentionnées. Cette institution est comprise dans la liste donnée ici, de même que dans les autres sections où il sera question d'enseignement universitaire en sciences domestiques, parce que l'enseignement de la diététique, surtout allié au Canada, ne fait que commencer dans les facultés ou écoles de sciences domestiques et y constitue une des options offertes aux étudiants de ces facultés ou écoles.

I. EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER.

Ce n'est pas notre intention de faire ici un relevé historique complet de l'enseignement ménager dans la province de Québec; les faits en sont consignés dans un grand nombre de publications accessibles à la Commission.

Toutefois, comme ces écrits émanent directement ou indirectement de ceux-là même qui étaient ou qui sont encore responsables de l'édification des structures existantes, on comprendra facilement que l'optique de ces auteurs a pu être influencée par certains aspects seulement des problèmes qu'ils avaient à résoudre. Il nous semble donc opportun de donner une interprétation indépendante de ces événements. A cette fin, nous présenterons une vue d'ensemble de notre enseignement ménager en tenant compte des contingences qui en ont entouré la naissance et le développement, et nous nous efforcerons de ramener les problèmes qu'il suscite à leur mesure véritable.

Philosophie et objet de l'enseignement ménager.

La raison d'être de l'enseignement ménager a toujours trouvé et trouve encore sa source dans la valeur primordiale qu'on reconnaît à la famille en tant que cellule de base de la société. Le bonheur de la famille, comme groupe, ainsi que le bien-être physique et l'épanouissement mental et spirituel de chacun de ses membres sont à la fois la raison d'être et la fin de l'enseignement ménager.

Dans la poursuite de ce but, notre société chrétienne a toujours considéré la femme comme la pierre angulaire du foyer. Aujourd'hui comme

I. ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

Ce n'est pas notre intention de faire ici un relevé historique complet de l'enseignement ménager dans la province de Québec; les faits en sont consignés dans un grand nombre de publications accessibles à la Commission.

Toutefois, comme ces écrits émanent directement ou indirectement de ceux-là même qui étaient ou qui sont encore responsables de l'édition des structures existantes, on comprendra facilement l'optique de ces auteurs à pu être influencée par certains aspects seulement des problèmes qu'ils avaient à résoudre. Il nous semble donc opportun de donner une interprétation indépendante de ces événements. À cette fin, nous présentons une vue d'ensemble de notre enseignement ménager en tenant compte des contingences qui en ont entouré la naissance et le développement, et nous nous efforçons de ramener les problèmes qu'il suscite à leur source véritable.

Philosophie et objet de l'enseignement ménager.

La raison d'être de l'enseignement ménager a toujours trouvé et trouve encore sa source dans la valeur primordiale qu'on reconnaît à la famille en tant que cellule de base de la société. Le bonheur de la famille, comme groupe, ainsi que le bien-être physique et l'épanouissement mental et spirituel de chacun de ses membres sont à la fois la raison d'être et la fin de l'enseignement ménager. Dans la poursuite de ce but, notre société chrétienne a toujours considéré la femme comme la pierre angulaire du foyer. Aujourd'hui comme

hier, c'est toujours la jeune fille que l'enseignement ménager vise à préparer à ses obligations futures et à ses devoirs distinctifs comme épouse, mère, éducatrice des enfants et administratrice du foyer. L'évolution sociale actuelle voit cependant l'homme contemporain partager de plus en plus volontiers avec la femme certaines responsabilités relatives à la tenue de la maison et à l'éducation des enfants.

Comme l'enseignement ménager est centré sur la famille et que cette dernière se situe au coeur même des phénomènes sociaux, il n'est pas étonnant qu'il ait évolué parallèlement aux bouleversements sociaux qui se sont produits au cours des années.

L'histoire de l'enseignement ménager sur le continent nord-américain peut s'esquisser à larges traits en se référant d'une façon générale, d'abord à la période qui a précédé la révolution industrielle, puis, à celle qui l'a suivie.

L'enseignement ménager avant la révolution industrielle.

L'éducation de la jeune fille en vue de son rôle futur a d'abord été la responsabilité exclusive de la mère; c'est elle qui avait charge de lui transmettre le patrimoine des habitudes et des traditions familiales accumulées par les générations antérieures, ainsi que de l'initier à toutes les tâches de l'administration d'un foyer.

Il en fut ainsi au Québec depuis les débuts de la colonie jusqu'à 1882, époque de la fondation de la première école officielle d'enseignement ménager. En effet, les ouvriers et les divers cours d'arts ménagers inaugurés à Québec par les Ursulines, et à Montréal par Marguerite Bourgeoys,

hier, c'est toujours la jeune fille que l'enseignement ménager vise à préparer à ses obligations futures et à ses devoirs distincts comme épouse, mère, éducatrice des enfants et administratrice du foyer. L'évolution sociale actuelle voit cependant l'homme contemporain partager de plus en plus volontiers avec la femme certaines responsabilités relatives à la tenue de la maison et à l'éducation des enfants.

Comme l'enseignement ménager est centré sur la famille et que cette dernière se situe au cœur même des phénomènes sociaux, il n'est pas étonnant qu'il ait évolué parallèlement aux bouleversements sociaux qui se sont produits au cours des années.

L'histoire de l'enseignement ménager sur le continent nord-américain peut s'appuyer à l'origine sur le rôle de la femme en ce qui concerne la préparation des repas et la tenue de la maison.

général, d'abord à la période qui a précédé la révolution industrielle, puis à celle qui l'a suivie.

L'enseignement ménager avant la révolution industrielle.

L'éducation de la jeune fille en vue de son rôle futur a d'abord été la responsabilité exclusive de la mère. C'est elle qui avait charge de lui transmettre les traditions, les habitudes et les pratiques familiales acquises par les générations antérieures, ainsi que de lui faire à toutes les tâches de l'administration du foyer.

Il en fut ainsi au Québec depuis les débuts de la colonie jusqu'à 1832, époque de la fondation de la première école officielle d'enseignement ménager. En effet, les ouvrages et les divers cours d'enseignement ménager à Québec par les Ursulines, et à Montréal par Marguerite Bourgeoys,



furent surtout des initiatives charitables s'adressant, non pas à l'ensemble de la population, mais à certains groupes isolés. Ces cours étaient destinés particulièrement aux jeunes Indiennes ou aux filles de colons pauvres; leur but était de remédier à une éducation familiale imparfaite ou inexistante et d'habiliter ces jeunes filles à des tâches dont la valeur économique était indispensable au foyer.

La famille moyenne était alors une cellule sociale relativement autonome et sa force économique résidait dans son aptitude à produire des biens, production à laquelle chaque membre de la famille contribuait de son temps et de son travail. Ce type d'éducation familiale était donc parfaitement en accord avec le rôle alors assigné à la femme, ainsi qu'avec les besoins de l'organisation sociale et économique caractéristique de la vie familiale de l'époque. Du point de vue des problèmes que nous sommes aujourd'hui appelés à résoudre, cette première époque n'offre rien de plus qu'un intérêt purement historique.

L'enseignement ménager après la révolution industrielle.

Une fois la révolution industrielle amorcée, la formation exclusivement familiale qui avait jusqu'alors prévalu a été définitivement bousculée par des événements sociaux et économiques absolument étrangers à la famille.

Nous n'avons pas à faire ici la démonstration des progrès industriels accomplis depuis le début du siècle sur le continent nord-américain, et en particulier dans la province de Québec.

La seule chose qui nous intéresse est de vérifier si l'enseignement ménager, tel que pratiqué chez nous, a su s'adapter à l'urbanisation

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and includes some underlined sections. There are also some faint markings and symbols scattered throughout the page.

et aux développements technologiques qui ont été les conséquences de l'avancement des sciences et de l'essor nouveau de notre économie.

Nous verrons que l'enseignement ménager de formation familiale s'est rapidement transformé, au cours de cette deuxième époque, en une discipline académique qui a été introduite dans l'enseignement aux adultes, dans l'enseignement public scolaire et dans l'enseignement universitaire.

L'enseignement aux adultes.

C'est aux Etats-Unis que furent organisés les premiers cours d'enseignement ménager pour adultes. Vers 1880, des mères de famille se groupèrent en associations pour étudier certains problèmes auxquels, dans l'opinion de leur esprit en éveil, les progrès technologiques déjà accomplis pouvaient apporter des améliorations: standards plus élevés d'hygiène, d'alimentation et d'administration du foyer. Bientôt ces associations donnèrent naissance à l'organisation de cours aux adultes destinés particulièrement aux jeunes femmes et aux jeunes filles des milieux industriels, urbains, ruraux et agricoles.

Au Canada anglais, l'adoption de cette formule remonte à 1897. Le mérite en revient à Mrs. Adelaide Hoodless, qui après la mort de son bébé, mort causée par la consommation de lait contaminé, s'adressa au "Farmers' Institute" de l'Ontario et demanda l'organisation d'un institut semblable pour les femmes. La même année on vit apparaître le premier "Women's Institute of Farmers' Wives" à Stoney Creek. Aujourd'hui, les "Women's Institutes", ou d'autres organisations semblables, existent non seulement dans chacune des provinces canadiennes mais dans 27 autres pays.

et aux développements technologiques qui ont été les conséquences de
 l'avancement des sciences et de l'essor nouveau de notre économie.
 Nous verrons que l'enseignement ménager de formation familiale
 s'est rapidement transformé, au cours de cette dernière époque, en une
 discipline académique qui a été introduite dans l'enseignement aux
 adultes, dans l'enseignement public scolaire et dans l'enseignement uni-
 versitaire.

L'enseignement aux adultes.

C'est aux États-Unis que furent organisés les premiers cours
 d'enseignement ménager pour adultes. Vers 1880, des mères de famille se
 groupèrent en associations pour étudier certains problèmes auxquels, dans
 l'optique de leur esprit en éveil, les progrès technologiques déjà accomplis
 pouvaient apporter des améliorations: standards plus élevés d'hygiène,
 d'alimentation et d'administration du foyer. Bientôt ces associations
 donnèrent naissance à l'organisation de cours aux adultes destinés parti-
 culièrement aux jeunes femmes et aux jeunes filles des milieux industriels,
 ruraux et agricoles.

Au Canada anglais, l'adoption de cette formule remonte à 1897.
 Le mérite en revient à Mrs. Adelaide Hoodless, qui après la mort de son
 époux, fut causée par la consommation de lait contaminé, s'adressa au
 "Farmers' Institute" de l'Ontario et demanda l'organisation d'un institut
 semblable pour les femmes. La même année on vit apparaître le premier
 "Women's Institute of Farmers' Wives" à Stoney Creek. Aujourd'hui, les
 "Women's Institutes", ou d'autres organisations semblables, existent non
 seulement dans chacune des provinces canadiennes mais dans 27 autres pays.

Dans la province de Québec, l'enseignement aux adultes suivit l'instauration d'une "éducation ménagère" introduite dans certaines écoles pour le bénéfice des jeunes filles de la classe rurale. La première de ces écoles ménagères fut celle de Roberval fondée en 1882; une deuxième ouvrit ses portes en 1905 à St-Pascal de Kamouraska. Comme à cette date cet enseignement relevait du ministère de l'Agriculture, ce ministère ne tarda pas à confier aux diplômées de ces deux écoles le soin de donner des cours aux jeunes filles et aux dames des milieux ruraux. Lorsqu'en 1929 ces écoles passèrent au département de l'Instruction publique, le ministère de l'Agriculture conserva la régie des cours destinés aux adultes. L'École de St-Pascal, affiliée à l'Université Laval

En 1906, une autre institution, "les Ecoles ménagères provinciales", fondée deux ans plus tôt par la Section féminine de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et confiée à des professeurs laïques, offrit des cours semblables aux jeunes filles et aux dames de Montréal et de la région. Plus tard, le département de l'Instruction publique créa lui aussi un secteur d'enseignement ménager destiné aux adultes. En 1940, sous l'égide de l'Aide à la jeunesse, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse organisa, dans quelques écoles ménagères rurales, des cours d'une durée de 3 à 4 mois; ces cours s'adressaient en particulier aux jeunes filles des centres ruraux et portaient sur l'agronomie et l'artisanat domestique. Aujourd'hui ce ministère inclut des cours d'enseignement ménager au nombre des divers cours de culture populaire qu'il dispense à travers la province; il offre aussi des cours d'enseignement ménager dans les écoles des métiers commerciaux et l'école des métiers féminins.

Dans la province de Québec, l'enseignement aux adultes suivit l'instauration d'une "éducation ménagère" introduite dans certaines écoles pour la lecture des jeunes filles de la classe rurale. La première de ces écoles ménagères fut celle de Roberval fondée en 1883; une deuxième suivit son exemple en 1905 à St-François de Kamouraska. Comme à cette date cet enseignement relevait du ministère de l'Agriculture, ce ministère ne tarda pas à confier aux diplômées de ces deux écoles le soin de donner des cours aux jeunes filles et aux dames des milieux ruraux. Lorsque en 1929 ces écoles passèrent au département de l'Instruction publique, le ministère de l'Agriculture conserva la règle des cours destinés aux adultes.

En 1906, une autre institution, "les écoles ménagères provinciales", fondée deux ans plus tôt par la Section féminine de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et confiée à des professeurs laïques, offrit des cours semblables aux jeunes filles et aux dames de Montréal et de la région. Plus tard, le département de l'Instruction publique créa lui aussi un secteur d'enseignement ménager destiné aux adultes. En 1910, sous l'égide de l'Alma à la jeunesse, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse organisa, dans quelques écoles ménagères rurales, des cours d'une durée de 3 à 4 mois; ces cours s'adressaient en particulier aux jeunes filles des centres ruraux et portaient sur l'hygiène et l'artisanat domestique. Aujourd'hui ce ministère inclut des cours d'enseignement ménager au nombre des divers cours de culture populaire qu'il dispense à travers la province; il offre aussi des cours d'enseignement ménager dans les écoles des régions comarcales et l'école des métiers féminins.

L'enseignement scolaire.

L'introduction de l'enseignement ménager dans les programmes de l'enseignement public destiné aux jeunes filles a représenté une mesure sociale d'abord jugée particulièrement nécessaire dans les milieux populaires. Avec les conditions nouvelles de la vie familiale, la mère devint de moins en moins capable de donner à la jeune fille une éducation la préparant à son rôle éventuel de mère et de maîtresse de maison; les autorités scolaires se chargèrent donc de donner cet enseignement.

Chez nos compatriotes anglo-saxons, on constate que l'enseignement ménager fut introduit dans les écoles à partir de la fin du 19^e siècle. Au Québec, l'École de St-Pascal, affiliée à l'Université Laval en 1909, fut, en 1913, la première école ménagère à être reconnue officiellement par le département de l'Instruction publique. Elle le fut à titre d'école normale classico-ménagère et d'école normale ménagère. Alors que les étudiantes du cours classico-ménager se qualifiaient pour l'enseignement général et ménager, les étudiantes inscrites à l'école normale ménagère se destinaient à l'enseignement ménager seulement.

Dès 1915 l'enseignement ménager fit son apparition au programme des études dans certaines localités. A la suite du premier congrès de l'enseignement ménager tenu à St-Pascal en 1926, cet enseignement se généralisa dans les écoles primaires et les écoles normales; il y devint obligatoire en 1937.

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est en 1929 que les écoles ménagères furent transférées au département de l'Instruction publique. A cette date, le département créa le Service de l'Enseignement

L'enseignement scolaire.

L'introduction de l'enseignement ménager dans les programmes de l'enseignement public destinés aux jeunes filles a représenté une mesure sociale d'abord jugée particulièrement nécessaire dans les milieux populaires. Avec les conditions nouvelles de la vie familiale, la mère devait de moins en moins être capable de donner à sa jeune fille une éducation préparant à son rôle éventuel de mère et de maîtresse de maison; les autorités scolaires se chargèrent donc de donner cet enseignement.

Chez nos confrères anglo-saxons, on constate que l'enseignement ménager fut introduit dans les écoles à partir de la fin du 19e siècle. Au Québec, l'École de St-Fascel, affiliée à l'Université Laval en 1909, fut, en 1913, la première école ménagère à être reconnue officiellement par le département de l'Instruction publique. Elle se fut à titre d'école normale classique-ménagère et d'école normale ménagère. Alors que les étudiantes du cours classique-ménager se qualifiaient pour l'enseignement général et ménager, les étudiantes inscrites à l'école normale ménagère se destinaient à l'enseignement ménager seulement.

Dès 1915 l'enseignement ménager fit son apparition au programme des études dans certaines localités. A la suite du premier congrès de l'enseignement ménager tenu à St-Fascel en 1926, cet enseignement se généralisa dans les écoles primaires et les écoles normales; il y devint obligatoire en 1937.

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est en 1929 que les écoles ménagères furent transférées au département de l'Instruction publique. A cette date, le département créa le Service de l'enseignement

ménager pour régir cet enseignement non seulement dans les écoles ménagères mais aussi dans les écoles publiques et dans les écoles normales. La direction de ce Service fut confiée à monsieur Alphonse Désilets auquel mademoiselle Evelyne Leblanc succéda en 1944.

En 1948 cette dernière dut démissionner; deux mois plus tard, le Service de l'enseignement ménager fut rattaché directement au Surintendant de l'Instruction publique par arrêté ministériel et la direction pédagogique en fut confiée à monsieur l'abbé Albert Tessier. De visiteur-propagandiste, monsieur l'abbé Tessier était promu "Visiteur en Chef des écoles ménagères de la Province". Il était chargé de maintenir dans le sens déterminé par le Comité catholique l'orientation générale de l'enseignement scolaire et post scolaire; les programmes, même techniques, étaient de son ressort. C'est depuis lors que l'enseignement ménager a graduellement été transformé en éducation familiale et que les écoles ménagères régionales sont devenues des Instituts familiaux.

Le tableau qui suit permet de comprendre de quelle façon l'enseignement ménager est maintenant régi au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS DU COMITÉ CATHOLIQUE

(Procès-verbaux, 16 déc. 1959 - 22 fév. 1961.)

- I. Commission générale
 - Sous-commission de l'enseignement spécialisé
- II. Commission de permanence
- III. Commission de l'enseignement élémentaire
 - Sous-commission des écoles élémentaires - Sous-comité de l'enseignement ménager

- IV. Commission de l'enseignement secondaire
 Sous-commission des écoles secondaires - Sous-comité de l'enseignement ménager
- V. Commission des écoles normales
 Sous-commission des écoles normales
- VI. Commission de l'éducation familiale
 Sous-commission de l'éducation familiale - Sous-comité du programme des instituts familiaux
 - Sous-comité de l'organisation des locaux pour l'enseignement ménager dans les écoles secondaires, les instituts familiaux et les externats
- VII. Commission de l'ordre du mérite scolaire
- VIII. Commission des relations avec l'enseignement supérieur
- IX. Commission des relations avec l'enseignement classique
 Sous-commission de l'enseignement classique

Les membres des commissions et des sous-commissions sont nommés directement par le Comité catholique. Lorsqu'elles le jugent à propos, ces commissions et sous-commissions forment des sous-comités dont les membres, choisis dans chacune des disciplines concernées, sont soumis à leur tutelle.

Une enquête faite en juin 1961 sur la situation de l'enseignement ménager dans les écoles publiques de la province de Québec a révélé que cet enseignement est encore bien peu répandu sauf dans les écoles des commissions scolaires des grands centres; souvent les cours inscrits au programme ne sont pas donnés ou sont mal enseignés.

- IV. Commission de l'enseignement secondaire
 - Sous-comité de l'enseignement ménager des écoles secondaires
 - V. Commission des écoles normales
 - Sous-commission des écoles normales
 - VI. Commission de l'éducation familiale
 - Sous-commission de l'éducation familiale - Sous-comité du programme des instituts familiaux
 - Sous-comité de l'organisation des locaux pour l'enseignement ménager dans les écoles secondaires, les instituts familiaux et les écoles
 - VII. Commission de l'ordre du mérite scolaire
 - VIII. Commission des relations avec l'enseignement supérieur
 - IX. Commission des relations avec l'enseignement classique
 - Sous-commission de l'enseignement classique
- Les membres des commissions et des sous-commissions sont nommés directement par le Comité catholique. Lorsqu'elles le jugent à propos, ces commissions et sous-commissions forment des sous-comités dont les membres, choisis dans chacune des disciplines concernées, sont soumis à leur tutelle.
- Une enquête faite en juin 1961 sur la situation de l'enseignement ménager dans les écoles publiques de la province de Québec a révélé que cet enseignement est encore bien peu répandu dans les écoles des commissions scolaires des grands centres; souvent les cours inscrits au programme ne sont pas donnés ou sont mal enseignés.

La responsabilité de l'enseignement ménager au primaire et au secondaire est confiée soit à la normalienne, soit à une diplômée de la 13e année d'un Institut familial. Il faut remarquer ici que "les Ecoles normales ne donnent pas de cours d'enseignement ménager proprement dits: elles ne donnent que la méthodologie de cette matière". Quant aux Instituts familiaux, leur premier objectif est de donner une formation spirituelle, intellectuelle, technique et familiale chrétienne. La préparation des professeurs d'enseignement ménager et d'éducation familiale pour les écoles publiques et pour les cours postsecondaires aux dames et aux jeunes filles est considérée comme un objectif secondaire.

Les Instituts familiaux sont maintenant au nombre de 49 dans la province. Dix-sept d'entre eux sont affiliés à l'Université de Montréal ou à l'Université de Sherbrooke. L'Institut de pédagogie familiale, fondé en 1942 sous le nom d'Ecole normale supérieure de pédagogie familiale, assure la formation du personnel enseignant des Instituts familiaux. Cet Institut relève du département de l'Instruction publique tout en étant affilié à l'Université de Montréal, section enseignement pédagogique.

L'enseignement universitaire.

L'introduction de l'enseignement ménager à l'université se produisit d'abord aux Etats-Unis. Cette innovation eut lieu presque simultanément dans trois institutions du Middle-West dès 1870, soit 35 ans après l'admission des femmes dans les universités américaines.

La responsabilité de l'enseignement ménager au primaire et au
 secondaire est confiée soit à la normalienne, soit à une diplômée de la
 1^{re} année d'un Institut familial. Il faut remarquer ici que "les écoles
 normales ne donnent pas de cours d'enseignement ménager proprement dit :
 elles ne donnent que la méthodologie de cette matière". Quant aux
 Instituts familiaux, leur premier objectif est de donner une formation
 spirituelle, intellectuelle, technique et familiale chrétienne. La
 préparation des professeurs d'enseignement ménager et d'éducation fami-
 liale pour les écoles publiques et pour les cours postsecondaires aux
 dames et aux jeunes filles est considérée comme un objectif secondaire.
 Les Instituts familiaux sont maintenant au nombre de 19 dans
 la province. Dix-sept d'entre eux sont affiliés à l'Université de
 Montréal ou à l'Université de Sherbrooke. L'Institut de pédagogie fami-
 liale, fondé en 1942 sous le nom d'École normale supérieure de pédagogie
 familiale, assure la formation du personnel enseignant des Instituts
 familiaux. Cet Institut relève du département de l'Instruction publique
 tout en étant affilié à l'Université de Montréal, section enseignement
 pédagogique.

L'enseignement universitaire.

L'introduction de l'enseignement ménager à l'université se
 produisit d'abord aux États-Unis. Cette innovation est bien connue
 simultanément dans trois institutions du Middle-West dès 1870, soit 35
 ans après l'admission des femmes dans les universités américaines.

Cette étape marquante dans le développement de l'enseignement ménager doit être envisagée dans la perspective du phénomène de la démocratisation de l'enseignement universitaire, phénomène attribuable à la fois aux théories préconisées par John Dewey et à la création, en 1862, des subventions fédérales aux universités.

Le système des "Land-Grant Institutions" rendait les études universitaires accessibles à toutes les classes de la société au moyen de la gratuité scolaire, alors que jusque là, elles avaient été un privilège réservé aux jeunes gens plus fortunés ou appartenant à un rang social élevé. Il libérait aussi l'éducation universitaire traditionnelle en créant, dans chaque état, une institution où devaient se poursuivre les recherches et les études les mieux appropriées aux besoins d'une société en pleine évolution. C'est grâce à ce système que fut fondé le "College of Home Economics" de l'Université Cornell, un des meilleurs collèges américains de sciences domestiques.

D'après les statistiques (1959-60) de l'"Office of Education" du gouvernement des Etats-Unis, environ 470 universités ou collèges américains offrent un cours d'études conduisant au baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences domestiques; la maîtrise peut être obtenue dans environ 100 de ces institutions et le doctorat dans 15 d'entre elles.

Les diplômées en sciences domestiques sont groupées dans l'une ou l'autre des deux associations nationales suivantes: l'"American Home Economics Association", fondée en 1909, qui compte aujourd'hui plus de 25,000 membres et l'"American Dietetic Association", fondée en 1917 et qui groupe approximativement 15,000 membres.

Cette étape marquée dans le développement de l'enseignement
 ménager doit être envisagée dans la perspective du phénomène de la dé-
 nocratisation de l'enseignement universitaire, phénomène attribuable à
 la fois aux théories présentées par John Dewey et à la création, en
 1862, des universités fédérales aux États-Unis.

Le système des "Land-Grant Institutions" rendait les études uni-
 versitaires accessibles à toutes les classes de la société au moyen de
 la gratuité scolaire, alors que jusque là, elles avaient été un privilège
 réservé aux jeunes gens plus fortunés ou appartenant à un rang social
 élevé. Il libérait aussi l'éducation universitaire traditionnelle
 en orientant, dans chaque état, une institution où devaient se poursuivre les
 recherches et les études les mieux appropriées aux besoins d'une société
 en pleine évolution. C'est grâce à ce système que fut fondé le "College
 of Home Economics" de l'Université Cornell, un des meilleurs collèges
 américains de sciences domestiques.

D'après les statistiques (1929-30) de l'"Office of Education"
 du Gouvernement des États-Unis, environ 470 universités ou collèges
 américains offrent un cours d'études conduisant au baccalauréat en
 sciences spécialisées en sciences domestiques; la moitié peut être
 obtenue dans environ 100 de ces institutions et la moitié dans 15
 d'entre elles.

Les diplômés en sciences domestiques sont groupés dans l'une
 ou l'autre des deux associations nationales suivantes: l'"American
 Home Economics Association", fondée en 1909, qui compte aujourd'hui
 plus de 25,000 membres et l'"American Dietetic Association", fondée en
 1917 et qui groupe approximativement 15,000 membres.

Au Canada, l'Université de Toronto fut la première à organiser une faculté de sciences domestiques. Ce projet fut réalisé en 1902 grâce à la générosité de Mrs. Lilian Massey-Treble et à l'appui du chancelier Burwash du Victoria College.

En 1919 l'Université McGill, suivant en cela l'exemple donné par les Universités de Toronto, du Manitoba et de l'Alberta, modifia le programme du cours d'études de l'école ménagère régionale qu'elle avait inaugurée en 1912 (c'était la 4^{ième} école ménagère fondée au Québec), et l'éleva au niveau universitaire. C'est ainsi qu'en 1923 McGill pouvait décerner le grade de "Bachelor of Household Science, B.H.S.". En 1943, ce grade était reconnu de même niveau que le baccalauréat ès sciences et prenait le nom de "Bachelor of Science (Home Economics), B.Sc. (H.Ec.)".

Aujourd'hui le Canada compte seize de ces institutions dont trois sont des écoles affiliées. Toutes les autres sont partie intégrante d'une université à titre de faculté ou d'école appartenant à une faculté. De plus, les facultés de sciences domestiques des universités de Toronto, du Manitoba, de l'Alberta, du Macdonald Institute à Guelph ainsi que l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal offrent des programmes d'études conduisant à la maîtrise. Seule la faculté de sciences domestiques de l'Université de Toronto offre un programme conduisant au doctorat.

Deux associations nationales groupent les diplômées en sciences domestiques: la "Canadian Home Economics Association" fondée en 1939, qui compte environ 900 membres et la "Canadian Dietetic Association" créée en 1935, qui réunit plus de 1,000 membres.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des études en sciences domestiques offertes au niveau du baccalauréat dans les universités canadiennes en 1962.

au Canada, l'Université de Toronto fut la première à organiser une faculté de sciences domestiques. Ce projet fut réalisé en 1902 grâce à la générosité de Mrs. Lillian Massey-Tisdale et à l'appui du chancelier Burwash du Victoria College.

En 1919 l'Université McGill, suivit en cela l'exemple donné par les Universités de Toronto, du Manitoba, de l'Alberta, modifia le programme de cours d'études de l'école ménagère régionale qu'elle avait inaugurée en 1912 (c'était la même école ménagère fondée au Québec), et l'éleva au niveau universitaire. C'est ainsi qu'en 1923 McGill pouvait décerner le grade de "Bachelor of Household Science, B.H.Sc.". En 1943, ce grade était reconnu de même niveau que le baccalauréat des sciences et prenait le nom de "Bachelor of Science (Home Economics), B.Sc. (H.Ec.)."

Aujourd'hui le Canada compte seize de ces institutions dont trois sont des écoles affiliées. Toutes les autres sont parties intégrantes d'une université à titre de faculté ou d'école appartenant à une faculté. De plus, les facultés de sciences domestiques des universités de Toronto, du Manitoba, de l'Alberta, du Nouveau Brunswick Institute à Guelph ainsi que l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal offrent des programmes d'études conduisant à la maîtrise. Seule la faculté de sciences domestiques de l'Université de Toronto offre un programme conduisant au doctorat.

Deux associations nationales groupent les diplômées en sciences domestiques: la "Canadian Home Economics Association" fondée en 1937, qui compte environ 900 membres et la "Canadian Dietetic Association" créée en 1935, qui réunit plus de 1,000 membres.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des études en sciences domestiques offertes au niveau du baccalauréat dans les universités canadiennes en 1962.

ORGANISATION DES ETUDES UNIVERSITAIRES EN SCIENCES DOMESTIQUES AU CANADA EN 1962

Nom et location de l'université Nom de la faculté ou école Date de la lère promotion	Autonomie ou faculté d'allégeance	Grade conféré	Durée du cours (années)	Conditions d'admission	Options offertes: Pédagogie des sc.dom. (Ed.) Diététique (Diet.) Adm. des serv. alim. (Adm.)
U. Laval, Québec Ecole de Sciences domestiques (1943)	Faculté des arts	B.Sc.dom.	4	Immatri-culation junior	Diet.
U. de Montréal, Montréal Institut de diététique et de nutrition (1945)	Faculté de médecine	B.Sc.(nutr.)	3	Immatri-culation senior	Diet.
U. de Sherbrooke, Sherbrooke Ecole de Sciences domestiques (1960)	Faculté des arts	B.Sc.dom.	4	Immatri-culation junior	Diet.
McGill University, Ste-Anne-de-Bellevue School of Household Science (1923)	Faculty of Agriculture	B.Sc.(H.Ec.)	4	The H.S.Leaving Cert. The Cath.H.S.Leaving Cert. Junior Matric.	Ed.; Diet.; Adm.
U. d'Ottawa, Ottawa Ecole de Sciences domestiques (1959)	Faculté des arts	B.Sc.dom.	4	Grade XII Ont.	Diet.
U. of Toronto, Guelph, Ont. Macdonald Institute, Division of Home Ec. (1952)	Agr. & Home Ec.	B.H.Sc.	4	Grade XIII Cert.	Ed.; Diet.
U. of Toronto, Toronto, Ont. Faculty of Arts	Arts	B.A.(Honour)	4	Grade XIII Cert. (Honour Sub.)	Ed.; Diet.
Faculty of Household Sc. (1906)	Household Sc.	B.H.Sc.(Spec.)	4	Grade XIII Cert.	Ed.; Diet.

Year	Month	Day	Time	Location	Event	Remarks
1930	Jan	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 100
1930	Jan	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 120
1930	Jan	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 110
1930	Feb	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 130
1930	Feb	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 140
1930	Feb	28	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 150
1930	Mar	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 160
1930	Mar	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 170
1930	Mar	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 180
1930	Apr	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 190
1930	Apr	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 200
1930	Apr	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 210
1930	May	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 220
1930	May	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 230
1930	May	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 240
1930	Jun	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 250
1930	Jun	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 260
1930	Jun	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 270
1930	Jul	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 280
1930	Jul	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 290
1930	Jul	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 300
1930	Aug	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 310
1930	Aug	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 320
1930	Aug	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 330
1930	Sep	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 340
1930	Sep	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 350
1930	Sep	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 360
1930	Oct	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 370
1930	Oct	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 380
1930	Oct	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 390
1930	Nov	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 400
1930	Nov	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 410
1930	Nov	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 420
1930	Dec	1	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 430
1930	Dec	15	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 440
1930	Dec	30	10:00	St. Peter's Church	Service	Attendance 450

CONFIDENTIAL - NOT TO BE REPRODUCED WITHOUT PERMISSION OF THE NATIONAL ARCHIVES

Nom et location de l'université Nom de la faculté ou école Date de la lère promotion	Autonomie ou faculté d'allégeance	Grade conféré	Durée du cours (années)	Conditions d'admission	Options offertes: Pédagogie des sc. dom. (Ed.) Diététique (Diet.) Adm. des serv. alim. (Adm.)
U. of Western Ontario, London, Ont. Ursuline College of Arts (1940)	Faculty of Arts & Science	B.A. (H. Ec.)	3	Grade XIII Cert.	Ed.; Diet.
U. of British Columbia, Vancouver School of Home Economics (1946)	Arts & Science	B.H.E.	4	Junior Matric.	Ed.; Diet.
U. of Alberta, Edmonton School of Household Economics (1922)	Arts & Science	B.Sc. (H. Ec.)	3	Grade XII	Ed.; Diet.
U. of Saskatchewan, Saskatoon Collège of Home Economics (1929)	Home Economics	B.S.H.Ec.	4	Grade XII	Ed.; Diet.
U. of Manitoba, Winnipeg School of Home Economics (1918)	Agr. & Home Ec.	B.Sc. (H. Ec.)	4	Junior Matric.	Ed.; Diet.; Adm.
Mount Allison U., Sackville, N.B. Massey-Treble School of Home Economics (1925)	Science	B.Sc. (H. Ec.)	4	Junior Matric.	Ed.; Diet.; Adm.
Mount St. Vincent College, Halifax, N.S. School of Home Economics (1932)	Science	B.Sc. (H. Ec.)	4	Grade XI Cert.	Ed.; Diet.
St. Francis Xavier U., Antigonish, N.S. Mount St. Bernard College (1931)	St. Francis Xavier U.	B.Sc. (H. Ec.)	4	Grade XI Cert.	Ed.; Diet.
Acadia University, Wolfville, N.S. School of Home Economics (1928)	Home Economics	B.Sc. (H. Ec.)	4	Grade XI Cert.	Ed.; Diet.

Les principales caractéristiques de ce tableau sont commentées au chapitre III. Nous tenons cependant à souligner ici que dans les universités de langue anglaise, ces cours conduisent à l'obtention d'un baccalauréat ès sciences spécialisé dans l'une ou l'autre des trois options suivantes: pédagogie des sciences domestiques, diététique, et administration des services alimentaires. Au Québec, seule l'Université McGill offre ces trois options; les trois écoles universitaires françaises n'offrent qu'une spécialisation, la diététique.

COMMENTAIRES

Face à l'esquisse rapide que nous venons de tracer du développement de l'enseignement ménager aux Etats-Unis et au Canada anglais, force nous est d'admettre que particulièrement dans le domaine universitaire nous faisons piètre figure. Sauf en ce qui regarde la diététique, les sciences domestiques sont absentes de nos universités bien qu'elles y figurent de nom cependant. A quel phénomène particulier faut-il attribuer cette situation anormale et l'équivoque qui l'entoure?

Nous en voyons la cause fondamentale dans le malaise général déjà mis en lumière par le mémoire de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, malaise qui a paralysé l'expansion vers le haut de tout notre système d'enseignement.

Dans le domaine de l'enseignement ménager, le malaise résulte à la fois de la pénurie de chefs de cadres compétents pour orienter cet enseignement vers ses fins véritables, et du manque de coordination de ce système en général.

Les principales caractéristiques de ce tableau sont commentées
 au chapitre III. Nous tenons cependant à souligner ici que dans les
 universités de langue anglaise, ces cours conduisent à l'obtention d'un
 baccalauréat en sciences spécialisées dans l'une ou l'autre des trois
 options suivantes: pédagogie des sciences domestiques, biologie, et
 administration des services alimentaires. Au Québec, seule l'Université
 McGill offre ces trois options; les trois écoles universitaires fran-
 çaises n'offrent qu'une spécialisation, la biologie.

COMMENTAIRES

Face à l'urgence rapide que nous venons de tracer en dévelop-
 pement de l'enseignement ménager aux États-Unis et au Canada anglais,
 l'urgence nous est d'ailleurs particulièrement dans le domaine universi-
 taire nous faisons faire figure. Seul en ce qui regarde la biologie,
 les sciences domestiques sont absentes de nos universités bien qu'elles
 y figurent de nos jours. A quel phénomène particulier faut-il attribuer
 cette situation anormale et l'équipage qui l'entretient?
 Nous en voyons la cause fondamentale dans la malaise général
 déjà mis en lumière par le rapport de l'Association des professeurs de
 l'Université de Montréal, malaise qui a paralysé l'expansion vers le haut
 de tout notre système d'enseignement.
 Dans le domaine de l'enseignement ménager, le malaise résulte
 à la fois de la pénurie de chefs de cadres compétents pour organiser cet
 enseignement vers des fins véritables, et du manque de coordination de ce
 système en général.

Nous constatons d'abord que les institutions chargées de la formation des futurs professeurs d'enseignement ménager sont très nombreuses dans notre province. Comme nous l'avons vu, 50 institutions, dont 49 Instituts familiaux et l'Institut de pédagogie familiale, assument la formation de ces professeurs. Ces instituts se sont développés selon une orientation qui a voulu être originale mais qui nous paraît responsable de l'impasse dans laquelle l'enseignement ménager se débat aujourd'hui.

Comme nous le verrons au prochain chapitre, c'est nulle part ailleurs qu'à l'université que les futurs professeurs d'enseignement ménager doivent puiser la science et recevoir la formation qui leur sont nécessaires dans l'exercice de leur carrière. Or, les Instituts familiaux sont loin d'atteindre le niveau universitaire. De fait, si nous essayons de déterminer à quel niveau se situe l'enseignement de ces Instituts, nous nous trouvons devant un dilemme. En effet, cet enseignement chevauche à la fois et sur le niveau secondaire (10^e et 11^e années), et sur le niveau collégial (12^e et 13^e années). D'ailleurs, comment ces Instituts en arriveraient-ils à atteindre le palier universitaire quand le cours entier ne repose que sur le niveau de culture atteint en 9^{ième} année?

S'il est vrai que, depuis 1961, le programme des Instituts familiaux a été modifié afin de le rendre parallèle au programme de l'école secondaire, pourquoi alors des examens officiels différents des autres examens du département de l'Instruction publique? Cette question est d'autant plus opportune que, s'il y a parallèle, c'est avec le cours secondaire général et non avec le cours scientifique lequel, pourtant, s'impose pour aborder des études universitaires en sciences domestiques. Ces

Nous constatons d'abord que les institutions chargées de la formation des futurs professeurs d'enseignement ménager sont très nombreuses dans notre province. Comme nous l'avons vu, 50 institutions, dont 49 instituts familiaux et l'institut de pédagogie familiale, assurent la formation de ces professeurs. Ces instituts se sont développés selon une orientation qui a voulu être originale mais qui nous paraît responsable de l'impasse dans laquelle l'enseignement ménager se débat aujourd'hui.

Comme nous le verrons au prochain chapitre, c'est cette situation alléguée par l'université que les futurs professeurs d'enseignement ménager doivent puiser la solution et recevoir la formation qui leur sont nécessaires dans l'exercice de leur carrière. Or, les instituts familiaux sont loin d'atteindre le niveau universitaire. De fait, si nous essayons de déterminer à quel niveau se situe l'enseignement de ces instituts, nous nous trouvons devant un dilemme. En effet, cet enseignement débouche à la fois sur le niveau secondaire (10e et 11e années), et sur le niveau collégial (12e et 13e années). D'ailleurs, comment ces instituts en arriveraient-ils à atteindre le palier universitaire quand le cours entier ne repose que sur le niveau de culture atteint en 9ième année?

Il est vrai que, depuis 1961, le programme des instituts familiaux a été modifié afin de le rendre parallèle au programme de l'école secondaire, pour qu'il soit alors des examens officiels différents des autres examens du département de l'Instruction publique. Cette question est d'autant plus opportune que, s'il y a parallélisme, c'est avec le cours secondaire général et non avec le cours scientifique lequel, pourtant, s'impose pour aborder des études universitaires en sciences domestiques. Ces

institutions ne sont donc pas au niveau collégial ou universitaire malgré l'affiliation de plusieurs d'entre elles aux universités.

Lacune encore plus grave, le programme offert n'accorde pas à l'enseignement ménager la place qu'il devrait y occuper, puisque le premier objectif devrait être la formation des futurs professeurs d'enseignement ménager. De plus, on voit aux prospectus de ces institutions que les quelques matières de sciences domestiques au programme ne font l'objet que d'un enseignement technique. Comment l'enseignement pourrait-il y dépasser ce niveau quand les bases scientifiques sur lesquelles reposent ces matières ne font pas l'objet d'une étude approfondie? Tout cela s'explique par le fait que les Instituts familiaux ont fait de la formation professorale en enseignement ménager un objectif secondaire, tandis qu'ils ont placé au premier plan la formation culturelle, féminine et humaniste de la jeune fille en vue de son rôle de mère. Nous ne contestons pas le droit de poursuivre une telle fin, bien au contraire, mais nous envisageons ce but comme l'objectif général du cours secondaire, et non comme celui d'un cours spécialisé en enseignement ménager.

Nous contestons aussi les qualifications du corps professoral de ces Instituts en raison du phénomène d'auto-fécondation en vase clos qui y prévaut depuis toujours. En effet, les professeurs sont détenteurs soit d'un diplôme d'institut familial, soit d'un baccalauréat en pédagogie familiale. L'Institut de pédagogie familiale accorde ce baccalauréat aux diplômées des Instituts familiaux après 2 années d'études seulement. Or le programme actuel de l'Institut de pédagogie familiale n'est que l'expansion de la même orientation vers une "éducation culturelle,

institutions ne sont donc pas au niveau collégial ou universitaire
 malgré l'affiliation de plusieurs d'entre elles aux universités.
 Aucune encore plus grave, le programme offert n'accorde pas
 à l'enseignement ménager la place qu'il devrait y occuper, puisque le
 premier objectif devrait être la formation des futurs professeurs d'en-
 seignement ménager. De plus, on voit aux prospectus de ces institutions
 que les quelques matières de sciences domestiques au programme ne sont
 l'objet que d'un enseignement technique. Comment l'enseignement
 pourrait-il y dépasser ce niveau quand les bases scientifiques sur les-
 quelles reposent ces matières ne sont pas l'objet d'une étude approfondie?
 Tout cela s'explique par le fait que les instituts familiaux ont fait
 de la formation professionnelle en enseignement ménager un objectif second-
 aire, tandis qu'ils ont placé au premier plan la formation culturelle,
 féminine et humanitaire de la jeune fille en vue de son rôle de mère.
 Nous ne contestons pas le droit de poursuivre une telle fin, bien au
 contraire, mais nous envisageons ce but comme l'objectif général du
 cours secondaire, et non comme celui d'un cours spécialisé en ensei-
 gnement ménager.

Nous contestons aussi les qualifications du corps professoral
 de ces instituts en raison du phénomène d'autofécondation en vase clos
 qui y prévaut depuis toujours. En effet, les professeurs sont détenteurs
 soit d'un diplôme d'institut familial, soit d'un baccalauréat en péda-
 gogie familiale. L'institut de pédagogie familiale accorde ce baccalan-
 réat aux diplômées des instituts familiaux après 2 années d'études seule-
 ment. Or le programme actuel de l'institut de pédagogie familiale n'est
 que l'expansion de la même orientation vers une "éducation culturelle,

féminine et humaniste". Nous avons vu que la nature d'un tel programme ne permet pas d'atteindre simultanément les deux objectifs qu'il prétend atteindre: une formation féminine intégrale et une spécialisation en sciences domestiques.

Comme nous l'avons affirmé précédemment, l'absence de structures bien définies a aussi été un obstacle majeur au développement logique et normal de l'enseignement ménager dans le Québec. Cette lacune s'est fait sentir aussi bien dans le domaine de l'enseignement aux adultes que dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Lorsqu'en 1929, le département de l'Instruction publique prenait en mains la régie des écoles ménagères, on était en droit de s'attendre à ce qu'il voit d'abord à l'édification de structures propres à assurer la coordination et la diffusion de cet enseignement. Malheureusement il n'en fut pas ainsi.

Le ministère de l'Agriculture conserva en effet la régie des cours ménagers offerts aux femmes de la classe rurale, cours dispensés sous les auspices du Service de l'économie et des arts domestiques de ce ministère. Plus tard, sans s'être assuré au préalable de la coordination requise lorsque des services de même type se multiplient, le département de l'Instruction publique organisa ses propres cours d'enseignement ménager pour adultes et, en 1940, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse en fit autant. En date du 22 février 1961 il n'existait pas encore de Commission capable d'établir la liaison indispensable entre les divers programmes offerts par ces trois organismes gouvernementaux.

l'initiative et humaine. Nous avons vu que la nature d'un tel programme ne permet pas d'atteindre simultanément les deux objectifs qu'il présente : une formation féminine intégrale et une spécialisation en sciences domestiques.

Comme nous l'avons affirmé précédemment, l'absence de structures bien définies a sans doute été un obstacle majeur au développement de ce type de formation. L'enseignement n'a pas été organisé dans le Québec. Cette lacune a fait sentir aussi bien dans le domaine de l'enseignement aux adultes que dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Lorsqu'en 1959, le département de l'Instruction publique prenait en main la réglementation des écoles ménagères, on était en droit de s'attendre à ce qu'il veuille d'abord à l'élimination de structures propres à assurer la coordination et la diffusion de cet enseignement. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi.

Le ministère de l'Agriculture conserva en effet la réglementation des cours ménagers offerts aux femmes de la classe rurale, cours dispensés sous les auspices de services de l'économie et des arts domestiques de ce ministère. Plus tard, sans s'être rendu au préalable de la coordination requise lorsque des services de ce type se multiplient, le département

de l'Instruction publique organisa ses propres cours d'enseignement ménager pour adultes et, en 1960, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse en fit autant. En date du 22 février 1961, il n'existait pas encore de Commission capable d'établir le liaison indispensable entre les divers programmes offerts par ces trois organismes gouvernementaux.

Quant au domaine de l'enseignement ménager scolaire, là encore nous avons à déplorer, au niveau des structures, des déficiences qui sont responsables du manque de diffusion de cet enseignement.

On avait pourtant reconnu, dès le premier congrès de l'enseignement ménager tenu en 1926, l'importance de la vulgarisation de cet enseignement et du rôle capital de l'école pour atteindre "la masse". En 1962, le Conseil de l'Instruction publique est encore loin d'avoir atteint cet objectif; l'enquête faite en 1961 sur la "Situation de l'enseignement ménager dans les écoles publiques de la province de Québec", révèle en effet qu'entre 600 et 700 seulement des 2037 écoles existantes ont des locaux suffisants pour offrir cet enseignement. Sur 135 inspecteurs, 90 déclarent que le programme d'enseignement ménager est mal exécuté; 45 reconnaissent qu'il est satisfaisant mais dans les villes seulement et non dans les campagnes.

Il faut admettre l'étendue du problème si on songe qu'en 1961 les écoles publiques de la province ont reçu 397,482 jeunes filles. Puisque l'enseignement ménager est cette discipline qui permet aux jeunes filles d'acquérir les connaissances indispensables au succès de leur vie future, il est urgent qu'on réfléchisse à la gravité de cette lacune dont déjà en 1926 on prédisait ainsi les effets: "Cette lacune, qu'on ne veut apercevoir aujourd'hui, deviendra demain la grande porte par où s'introduiront les malaises, les malentendus, les désaccords qui défont les bonheurs et désagrègent les familles". Ce problème est d'autant plus grave que les statistiques qui précèdent ne tiennent pas compte des nombreuses institutions privées qui ne relèvent pas du département de l'Instruction publique et où l'enseignement ménager n'est pas obligatoire.

Quant au domaine de l'enseignement ménager scolaire, là encore nous avons à déplorer, au niveau des structures, des déficiences qui sont responsables du manque de diffusion de cet enseignement.

On avait pourtant reconnu, dès le premier congrès de l'enseignement ménager tenu en 1926, l'importance de la vulgarisation de cet enseignement et du rôle capital de l'école pour atteindre "la masse". En 1962, le Conseil de l'Instruction Publique est encore loin d'avoir atteint cet objectif; l'enquête faite en 1961 sur la "situation de l'enseignement ménager dans les écoles publiques de la province de Québec", révèle en effet qu'entre 600 et 700 seulement des 2007 écoles existantes ont des locaux suffisants pour offrir cet enseignement. Sur 135 inspecteurs, 90 déclarent que le programme d'enseignement ménager est mal exécuté; 45 reconnaissent qu'il est satisfaisant mais dans les villes seulement et non dans les campagnes.

Il faut admettre l'étendue du problème si on songe qu'en 1961 les écoles publiques de la province ont reçu 397,482 jeunes filles. Malade l'enseignement ménager est cette discipline qui permet aux jeunes filles d'acquiescer les connaissances indispensables au succès de leur vie future, il est urgent qu'on réfléchisse à la gravité de cette lacune dont déjà en 1926 on prédisait ainsi les effets: "Cette lacune, qu'on ne veut percevoir aujourd'hui, deviendra demain la grande porte par où s'introduiront les maigres, les malades, les désaccords qui défont les bonheurs et désagrègent les familles". Ce problème est d'autant plus grave que les statistiques qui précèdent ne tiennent pas compte des nombreuses institutions privées qui ne relèvent pas du département de l'Instruction Publique et où l'enseignement ménager n'est pas obligatoire.

Nous sommes donc forcées de conclure que c'est beaucoup plus au niveau des principes que sur le plan pratique que le département de l'Instruction publique, les universités et nos éducateurs se sont préoccupés d'affirmer leurs convictions sur la formation de la jeune fille en vue de son rôle dans l'édification du foyer de demain.

Nous sommes d'accord sur les difficultés que pose l'intégration de l'enseignement ménager dans un cours secondaire aussi complexe que le nôtre. Dans le domaine de l'Instruction publique, nous croyons que la plus large part de l'échec est attribuable au fait que la Commission de l'éducation familiale, chargée à la fois du mandat de diffuser l'enseignement ménager et de celui de former le corps professoral, a surtout concentré ses efforts sur la deuxième de ces tâches.

Les événements de 1948 sont à l'origine de ces faits. En rattachant le "Service de l'enseignement ménager" directement au Surintendant du Conseil, on a introduit dans ce secteur de l'enseignement le germe de la paralysie qui l'affecte aujourd'hui. Ce Service n'aurait jamais dû être dissous sans que lui soient substituées une Commission de l'enseignement ménager et les Sous-commissions permanentes nécessaires à l'intégration de cet enseignement dans chacun des secteurs où il doit être dispensé.

Nous devons nous rendre à l'évidence et admettre que la disparition du "Service d'enseignement ménager" a donné lieu à l'établissement de structures qui ont favorisé l'expansion d'une forme d'éducation ne s'adressant qu'à une faible proportion de la population étudiante féminine. En effet au cours de l'année 1961, l'inscription totale aux quatre

Nous sommes donc forcés de conclure que c'est beaucoup plus
 au niveau des principes que sur le plan pratique que le département de
 l'Instruction publique, les universités et nos éducateurs se sont
 préoccupés d'affirmer leurs convictions sur la formation de la jeune
 fille en vue de son rôle dans l'éducation de l'avenir de demain.

Nous sommes d'accord sur les difficultés que pose l'intégration
 de l'enseignement ménager dans un cours secondaire aussi complexe
 que le nôtre. Dans le domaine de l'Instruction publique, nous croyons
 que la plus large part de l'effort est attribuable au fait que la Com-
 mission de l'éducation familiale, chargée à la fois du mandat de dis-
 cerner l'enseignement ménager et de celui de former le corps professoral,
 a surtout concentré ses efforts sur la deuxième de ces tâches.

Les événements de 1948 sont à l'origine de ces faits. En fait,
 l'ancien "Service de l'enseignement ménager" directement au Service
 du Conseil, on a introduit dans ce secteur de l'enseignement la forme de
 la pédagogie qui s'est développée au sein de ce Service et jamais elle
 n'a été discutée sans que lui soient attribuées une Commission de l'ensei-
 gnement ménager et les sous-commissions permanentes nécessaires à l'in-
 tégration de cet enseignement dans chacun des secteurs où il doit être
 dispensé.

Nous devons nous rendre à l'évidence et admettre que la dispa-
 ration du "Service de l'enseignement ménager" a donné lieu à l'établissement
 de structures qui ont favorisé l'expansion d'une forme d'éducation mé-
 nageuse qui a une faible proportion de la population étudiante féminine.
 En effet au cours de l'année 1961, l'inscriptions totales aux quatre

années du cours offert dans les 49 instituts familiaux n'a été que de 3383 élèves dont 393 finissantes de 13ième année. Non seulement la majorité de nos jeunes filles ont-elles été privées d'un enseignement auquel elles ont droit, mais les diplômées de ces instituts font elles-mêmes face à de nombreux problèmes: pour un grand nombre d'entre elles, c'est la pénurie des emplois pour lesquels elles sont soi-disant préparées et, pour celles qui désirent poursuivre des études supérieures, c'est la frustration de se voir refuser l'accès à l'université, à moins qu'elles ne se résignent à reprendre une partie des études du cours secondaire ou collégial qu'elles croyaient avoir terminé; dans tous les cas, ce résultat implique un pénible gaspillage de temps, d'argent et de potentiel humain.

Malgré toutes les lacunes et les déficiences que nous venons de signaler, les dirigeants de l'enseignement ménager au Québec ont réussi à entretenir au sujet de leurs institutions, au moyen d'une publicité savamment orchestrée, un optimisme satisfait qui, seul, explique l'absence de cette discipline à l'université même.

Heureusement, la solution de ce problème semble déjà amorcée. Les laïques de cette province sont depuis très longtemps conscientes de l'importance du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la vulgarisation des sciences domestiques, et de la nécessité de s'y préparer par une éducation vraiment universitaire et de caractère professionnel, conforme aux besoins de notre société moderne. C'est ainsi que, dès 1938, comme le rapporte G. Cornez dans "Une étape de vie universitaire", l'Ecole Ménagère Provinciale de Montréal obtenait de la Commission des

années de cours offerts dans les établissements familiaux n'a été que de
 1987 élèves dont 393 finissantes de 13ème année. Non seulement la
 majorité de nos jeunes filles ont-elles été privées d'un enseignement
 auquel elles ont droit, mais les diplômées de ces instituts font
 elles-mêmes face à de nombreux problèmes: pour un grand nombre d'entre
 elles, c'est la pénurie des emplois pour lesquels elles sont soi-disant
 préparées et, pour celles qui désirent poursuivre des études supérieures,
 c'est la frustration de ne voir refuser l'accès à l'université, à moins
 qu'elles ne se résignent à reprendre une partie des études du cours se-
 condaire ou collégial qu'elles croyaient avoir terminé; dans tous les
 cas, ce résultat implique un véritable gaspillage de temps, d'argent et
 de potentiel humain.

Malgré toutes les lacunes et les déficiences que nous venons
 de signaler, les dirigeants de l'enseignement mené en Québec ont
 réussi à entretenir au sujet de leurs institutions, au moyen d'une publi-
 cité savamment orchestrée, un optimisme satisfaisant qui, nous, expliqués
 l'absence de cette discipline à l'université même.

Heureusement, la solution de ce problème semble déjà amorcée.
 Les lacunes de cette province sont depuis très longtemps conscientes
 de l'importance du rôle qu'elles jouent et appelées à jouer dans la vulga-
 risation des sciences domestiques, et de la nécessité de s'y préparer
 par une éducation vraiment universitaire et de caractère professionnel.
 conformes aux besoins de notre société moderne. C'est ainsi que, dès
 1938, comme le rapporte G. Cornes dans "Une étape de vie universitaire",
 l'École ménagère provinciale de Montréal obtenait de la Commission des

études de l'Université de Montréal l'autorisation d'organiser un cours conduisant au baccalauréat en sciences ménagères. Ce projet ne fut pas réalisé à l'époque. Cette école dut quitter ses locaux à la suite d'une expropriation par la ville de Montréal. Les cours offerts ont été suspendus en 1959 mais, comme on peut le lire à l'Annuaire général de l'Université de Montréal (1961-62, p. 154), "cette école est en voie de réorganisation".

La formation de professeurs qualifiés doit précéder l'établissement de tout programme d'études universitaires. Cette étape indispensable est déjà partiellement franchie grâce au Conseil d'administration de cette école qui a favorisé la formation spécialisée de deux de ses anciens professeurs. L'une a déjà obtenu un baccalauréat ès sciences en "nutrition" et l'autre, un baccalauréat et une maîtrise ès sciences en "textiles". Actuellement, une autre diplômée du Québec poursuit des études conduisant au doctorat en "pédagogie des sciences domestiques".

Les vœux que formulèrent en 1938 le personnel et les élèves de cette école semblent donc sur le point de se réaliser. Nous nous en réjouissons car cette initiative permettra d'établir enfin dans notre province les bases d'un enseignement universitaire comparable à celui qui est diffusé partout ailleurs dans le reste du Canada et aux Etats-Unis.

études de l'Université de Montréal l'autorisation d'organiser un cours
 conduisant au baccalauréat en sciences naturelles. Ce projet ne fut pas
 réalisé à l'époque. Cette école fut d'ailleurs fermée à la suite d'une
 appropriation par la ville de Montréal. Les cours offerts ont été
 suspendus en 1959 mais, comme on peut le lire à l'Annuaire Général de
 l'Université de Montréal (1961-62, p. 124), cette école est en voie de
 "réorganisation".

La formation de professeurs qualifiés doit précéder l'éta-
 blissement de tout programme d'études universitaires. Cette étape
 indispensable est déjà partiellement franchie grâce au Conseil d'admi-
 nistration de cette école qui a favorisé la formation spécialisée de
 deux de ses anciens professeurs. L'un a déjà obtenu un baccalauréat
 en sciences en "nutrition" et l'autre, un baccalauréat et une maîtrise
 en sciences en "textiles". Actuellement, une autre diplômée du Québec
 poursuit des études conduisant au doctorat en "pédagogie des sciences
 domestiques".

Les vœux que formulèrent en 1938 le personnel et les élèves
 de cette école semblent donc sur le point de se réaliser. Nous nous en
 réjouissons car cette initiative permettra d'établir enfin dans notre
 province les bases d'un enseignement universitaire comparable à celui
 qui est diffusé partout ailleurs dans le reste du Canada et aux

États-Unis.

II. LES SCIENCES DOMESTIQUES COMME DISCIPLINE UNIVERSITAIRE ET COMME PROFESSION DANS LE MONDE MODERNE.

Tout comme l'avancement des sciences pures et les besoins du monde moderne ont donné naissance aux écoles de sciences appliquées dans un grand nombre de domaines comme ceux de l'agriculture, du commerce, du génie, de l'hygiène publique et des sciences sociales, ainsi en a-t-il été des sciences domestiques.

Dorénavant nous substituerons l'expression "sciences domestiques" à celle "d'enseignement ménager" pour désigner plus exactement cette sphère de l'enseignement qui s'est acquis le droit de cité dans les universités, au rang des facultés ou écoles professionnelles modernes.

Le but du présent chapitre est de souligner le caractère universitaire, scientifique et professionnel de la formation en sciences domestiques.

Caractère universitaire des études.

Les sciences domestiques représentent, comme discipline, l'ensemble des connaissances exactes et raisonnées qui ont pour but de répondre aux aspirations, aux besoins et aux problèmes de la famille, en vue d'assurer le bonheur, le bien-être physique et spirituel de même que le destin social de chacun des membres qui la composent.

Pour être bien comprise, la famille moderne doit être étudiée à la lumière des contextes religieux, sociologique, économique, culturel

II. LES SCIENCES DOMESTIQUES COMME DISCIPLINE UNIVERSITAIRE ET COMME PROFESSION DANS LE MONDE MODERNE.

Tout comme l'avancement des sciences pures et les besoins du monde moderne ont donné naissance aux écoles de sciences appliquées dans un grand nombre de domaines comme ceux de l'agriculture, du commerce, du génie, de l'hygiène publique et des sciences sociales, ainsi en a-t-il été des sciences domestiques.

Dorénavant nous adapterons l'expression "sciences domestiques" à celle d'"enseignement ménager" pour désigner plus exactement cette sphère de l'enseignement qui a eu accès le droit de cité dans les universités, au rang des facultés ou écoles professionnelles modernes.

Le but du présent chapitre est de souligner le caractère universitaire, scientifique et professionnel de la formation en sciences domestiques.

Caractère universitaire des études.

Les sciences domestiques représentent, comme discipline, l'ensemble des connaissances exactes et raisonnées qui ont pour but de répondre aux aspirations, aux besoins et aux problèmes de la famille, en vue d'assurer le bonheur, le bien-être physique et spirituel de même que le bien-être social de chacun des membres qui la composent. Pour être bien comprises, la famille moderne doit être étudiée à la lumière des contextes religieux, sociologiques, économiques, culturels.

et scientifique dans lesquels elle évolue. Cette compréhension adéquate du noyau familial s'obtient par une formation à la fois culturelle, scientifique et humanitaire car si, d'une part, la méthode scientifique permet la découverte des faits, d'autre part, la pensée humanitaire en facilite l'application aux besoins et aux aspirations de la famille.

Dans cette perspective, les "Sciences domestiques", à l'instar des autres disciplines qui ont leur place à l'université, se caractérisent par:

1. l'acquisition de connaissances qui constituent un tout culturel, de caractère scientifique, ayant une identité propre, et dont l'étendue ainsi que la profondeur appellent des études supérieures qui ne sauraient se situer nulle part ailleurs qu'aux confins même du savoir;
2. l'augmentation constante de ce patrimoine au moyen de la recherche scientifique.

La formation en sciences domestiques établit d'abord ses bases sur les connaissances qu'elle puise à trois sources principales: les sciences pures et biologiques, les sciences sociales, les arts et les humanités; elle exige ensuite l'intégration de ces connaissances connexes dans les données obtenues par l'étude et la recherche dans sa propre discipline.

Les sciences domestiques modernes ne peuvent donc pas faire l'objet d'un enseignement statique capable tout au plus de transmettre la série des formules stéréotypées autrefois suffisantes pour satisfaire aux cadres et aux rôles traditionnels; conditionné par l'évolution

et de la formation des cadres de la jeunesse. Cette formation est destinée à former des cadres de la jeunesse, à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle. Cette formation est destinée à former des cadres de la jeunesse, à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle.

La formation des cadres de la jeunesse est destinée à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle. Cette formation est destinée à former des cadres de la jeunesse, à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle.

L'importance de la formation des cadres de la jeunesse est évidente. Elle est destinée à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle. Cette formation est destinée à former des cadres de la jeunesse, à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle.

La formation des cadres de la jeunesse est destinée à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle. Cette formation est destinée à former des cadres de la jeunesse, à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle.

Les cadres de la jeunesse sont destinés à former des cadres de la jeunesse, à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle. Cette formation est destinée à former des cadres de la jeunesse, à leur donner une formation intellectuelle et morale, à leur donner une formation physique et sportive, à leur donner une formation artistique et culturelle.

rapide des sciences et des cadres sociaux, il est lui-même devenu dynamique. A partir des principes généraux, cet enseignement doit s'adapter continuellement à la vie moderne et être accompagné de recherche, s'il doit jouer auprès de la famille son rôle véritable d'assistance préventive.

L'éventail varié des besoins de la famille et les fins humanitaires que se proposent les sciences domestiques exigent une spécialisation en tous points comparable à celle qui se rencontre dans les autres domaines des sciences appliquées. C'est ainsi que dans les universités, les sciences domestiques sont toujours spécialisées au niveau même de l'obtention du premier grade, soit actuellement au niveau du baccalauréat. Nous nous permettons de citer, à titre d'exemple, le cas du "College of Home Economics" de l'Université Cornell où huit options, dont chacune est une spécialisation, sont offertes aux étudiantes, savoir:

1. psychologie du développement de l'enfant et des relations familiales,
2. économie domestique et administration du foyer,
3. choix de l'habitation et décoration d'intérieurs,
4. textiles,
5. pédagogie de l'enseignement des sciences domestiques,
6. pédagogie de l'enseignement des sciences domestiques aux adultes,
7. alimentation et nutrition,
8. administration des services alimentaires.

rapide des sciences et des autres sciences, il est lui-même devenu d'usage
 mis. A partir des principes généraux, cet enseignement doit s'adapter
 continuellement à la vie moderne et être accompagné de recherches, et il
 doit jouer auprès de la famille son rôle véritable d'assistance préven-
 tive.

L'éventail varié des besoins de la famille et les fins humani-
 taires que se proposent les sciences domestiques exigent une spécialisation
 non en tous points comparable à celle qui se rencontre dans les autres
 domaines des sciences appliquées. C'est ainsi que dans les universités,
 les sciences domestiques sont toujours spécialisées au niveau même de
 l'obtention du premier grade, soit actuellement au niveau du baccalauréat.
 Nous nous permettons de citer, à titre d'exemple, le cas de

"College of Home Economics" de l'Université Cornell où huit options, dont
 chacune est une spécialisation, sont offertes aux étudiantes, savoir:

1. psychologie du développement de l'enfant et des relations
 familiales,
2. économie domestique et administration du foyer,
3. choix de l'habitation et décoration d'intérieur,
4. textiles,
5. pédagogie de l'enseignement des sciences domestiques,
6. pédagogie de l'enseignement des sciences domestiques
 aux adultes,
7. alimentation et nutrition,
8. administration des services alimentaires.

Ce collège offre aussi des programmes d'études spécialisées conduisant à la maîtrise et au doctorat dans la majorité de ces huit options. Un rapport datant de 1962 révèle qu'environ 14% des plus récentes diplômées ont poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat ès sciences.

La spécialisation au niveau du baccalauréat est parfois critiquée comme précoce parce qu'elle ne permet ni l'acquisition de la formation culturelle nécessaire, ni celle de la formation véritablement scientifique requise dans le domaine concerné.

Il est évident qu'aucune faculté ne saurait se situer convenablement au niveau des études supérieures si elle n'a soin d'exiger de ses futurs élèves les connaissances de base suffisantes que le cours secondaire devrait leur donner.

Tel que démontré dans le mémoire de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, notre système actuel d'enseignement secondaire, public et privé, a besoin d'être repensé. Nous reconnaissons également l'urgence de réformes qui auraient pour effet:

1. de hausser le niveau du cours secondaire public de façon à ce qu'il offre une formation générale intégrale;
2. d'éliminer ainsi certains cours de niveau secondaire qui doivent aujourd'hui être donnés à l'université, dans les facultés qui admettent les diplômés de l'enseignement public.

Comme ce mémoire l'a souligné, la majorité des universités anglo-canadiennes offrant un cours conduisant au grade de "Bachelor of

Le collège offre aussi des programmes d'études spécialisées
conduisant à la maîtrise et au doctorat dans la majorité de ces
options. Un rapport datant de 1982 révèle qu'environ 12% des plus ré-
centes diplômées ont poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat en
sciences.

La spécialisation au niveau du baccalauréat est parfois
critiquée comme précocité parce qu'elle ne permet ni l'acquisition de
la formation culturelle nécessaire, ni celle de la formation véritable-
ment scientifique requise dans le domaine concerné.

Il est évident qu'aucune faculté ne saurait se situer conven-
ablement au niveau des études supérieures si elle n'a soin d'exiger de
ses futurs élèves les connaissances de base suffisantes que le cours se-
condaire devrait leur donner.

Tel que démontré dans la mémoire de l'Association des profes-
seurs de l'Université de Montréal, notre système actuel d'enseignement
secondaire, public et privé, a besoin d'être repensé. Nous recommandons
également l'urgence de réformes qui auraient pour effet:

1. de passer le niveau du cours secondaire public de façon
à ce qu'il offre une formation générale intégrale;
2. d'établir aussi certains cours de niveau secondaire qui
devraient aujourd'hui être donnés à l'université, dans les
facultés qui admettent les diplômés de l'enseignement
public.

Comme ce mémoire l'a souligné, la majorité des universités
anglo-québécoises offrent un cours conduisant au grade de "bachelor of

Arts" ou de "Bachelor of Science" éprouvent elles aussi des inconvénients sérieux résultant du fait que le cours secondaire est incomplet. Ces universités doivent ajouter à leur programme d'études universitaires des matières qui devraient normalement appartenir au cours secondaire.

L'objection contre la spécialisation au niveau du baccalauréat ne tient pas si le cours secondaire sur lequel elle se greffe est vraiment ce qu'il doit être.

Caractère scientifique des études.

Les sciences domestiques constituent une discipline véritablement scientifique car les programmes de cet enseignement, quelle que soit l'option choisie, sont élaborés selon la formule de la pyramide, laquelle, de l'avis de tous les éducateurs, est la plus apte à donner de bons résultats. En vertu de cette formule, les différentes sciences dans les disciplines alliées, comme les sciences sociales, les sciences physiques, chimiques et biologiques, ainsi que les arts et les humanités constituent la base de l'enseignement; les principes généraux de ces sciences sont ensuite appliqués à la matière de la spécialisation.

Les sciences domestiques se rattachent au domaine des sciences appliquées, lesquelles ont leur place à l'université aussi bien que les sciences pures. Alors que la science pure s'intéresse à la théorie des phénomènes naturels dans le but d'en percer les mystères, la science appliquée, elle, s'efforce de trouver des applications aux principes ainsi découverts; toutefois, comme les deux recourent aux mêmes méthodes pour parvenir à leurs fins respectives, elles relèvent donc toutes deux du même enseignement.

Arts" ou de "Bachelor of Science" éprouvent elles aussi des inconvénients sérieux résultant du fait que le cours secondaire est incomplet. Ces universités doivent ajouter à leur programme d'études universitaires des matières qui devraient normalement appartenir au cours secondaire.

L'objection contre la spécialisation au niveau du secondaire ne tient pas si le cours secondaire sur lequel elle se greffe est vraiment ce qu'il doit être.

Caractères scientifiques des études.

Les sciences domestiques consistent une discipline véritablement scientifique car les programmes de cet enseignement, quelle que soit l'option choisie, sont élaborés selon la formule de la pyramide, laquelle de l'avis de tous les éducateurs, est la plus apte à donner de bons résultats. En vertu de cette formule, les différentes sciences dans les disciplines liées, comme les sciences sociales, les sciences physiques, chimiques et biologiques, ainsi que les arts et les humanités consistent la base de l'enseignement; les principes généraux de ces sciences sont ensuite appliqués à la matière de la spécialisation.

Les sciences domestiques se rattachent au domaine des sciences appliquées, lesquelles ont leur place à l'université aussi bien que les sciences pures. Alors que la science pure s'intéresse à la théorie des phénomènes naturels dans le but d'en parler les uns aux autres, la science appliquée, elle, s'efforce de trouver des applications aux principes ainsi découverts; toutefois, comme les deux recourent aux mêmes méthodes pour parvenir à leurs fins respectives, elles rejoignent dans toutes deux du même enseignement.

Il est opportun de distinguer ici entre les sciences appliquées et l'enseignement technique et de réfuter l'erreur de ceux qui, sans examen sérieux de la nature et des buts de l'étude des sciences domestiques ou de la diététique, les qualifient tout bonnement de techniques.

L'enseignement technique diffère essentiellement de celui des sciences appliquées car il est restreint à la connaissance des principes particuliers à l'exercice d'un métier. Les sciences appliquées, au contraire, ont un objet assez large pour couvrir tous les phénomènes scientifiques d'une discipline dans ses principes, ses lois et ses applications; de ce fait, le domaine auquel elles appartiennent revêt un caractère universel vraiment universitaire.

Les normes d'admission, tant au point de vue académique qu'au point de vue maturité, sont un autre critère permettant de différencier ces deux types d'enseignement. Rappeler qu'une même matière peut faire l'objet de deux types d'enseignement est un truisme; personne oserait soutenir qu'un cours d'électricité confère l'admissibilité à un cours de génie pas plus d'ailleurs qu'un cours technique d'enseignement ménager ne saurait ouvrir la porte à un cours scientifique de sciences domestiques. Le technicien restera toujours l'exécutant alors que la tâche de penser, de découvrir et d'orienter reviendra toujours à l'homme de science.

Ajoutons que la spécialisation requise dans certaines options, dont la diététique, ne peut pas être entièrement donnée à l'université; tout comme en médecine, la formation appliquée s'obtient au cours d'un stage postuniversitaire d'un an appelé internat.

Il est important de distinguer ici entre les sciences appliquées et l'enseignement technique et de réviser l'erreur de ceux qui, sans examen sérieux de la nature et des buts de l'étude des sciences dites-ques ou de la didactique, les qualifient tout bonnement de techniques.

L'enseignement technique diffère essentiellement de celui des sciences appliquées car il est restreint à la connaissance des principes particuliers à l'exercice d'un métier. Les sciences appliquées, au contraire, ont un objet assez large pour couvrir tous les phénomènes scientifiques d'une discipline dans ses principes, ses lois et ses applications; de ce fait, la doctrine auquel elles appartiennent revêt un caractère universel vraiment universitaire.

Les notions d'adaptation, tant au point de vue technique qu'au point de vue matériel, sont un autre ordre permettant de différencier ces deux types d'enseignement. Rappelons qu'une même matière peut faire l'objet de deux types d'enseignement: un premier, personnel, consistant à un cours d'initiation à la spécialité contre l'adaptabilité à un cours de génie par l'intermédiaire d'un cours technique d'enseignement général. Ce dernier ouvre la porte à un cours scientifique de sciences dites-ques. Le technicien restera toujours l'expert alors que la tâche de penser, de découvrir et d'orienter reviendra toujours à l'homme de science.

Admettons que la spécialisation requise dans certains systèmes, dont la didactique ne peut être entièrement donnée à l'université; tout comme en médecine, la formation appliquée s'obtient au cours d'un stage postuniversitaire d'un an appelé internat.

Caractère professionnel de la formation en sciences domestiques.

La conservation, la transmission et l'augmentation des connaissances ne sont plus l'unique mission de l'université. L'évolution sociale lui a assigné un rôle additionnel dicté par les problèmes et les besoins contemporains lesquels ont malheureusement parfois l'envergure même des découvertes dont ils sont le fruit. Une université qui ferme les yeux sur de pareils besoins pour ne s'attacher qu'aux disciplines culturelles faillit à sa tâche.

Les besoins de l'homme dans le contexte familial, économique et social dans lequel il vit doivent préoccuper les dirigeants de l'université. En général, les universités nord-américaines ont accepté ce rôle avec courage dès que le besoin s'en est fait sentir et elles lui accordent une attention de plus en plus grande à mesure que les besoins se multiplient ou s'amplifient.

La démocratisation de l'enseignement, commencée aux Etats-Unis en 1862, s'est aussi imposée au Québec. Le prolongement de la fréquentation scolaire obligatoire et sa gratuité amèneront inévitablement un nombre toujours grandissant de jeunes aux portes de l'université. Cette dernière ne doit pas craindre que cet envahissement la force à descendre dans la rue; au contraire, elle doit s'en réjouir à la lumière des effets que la libéralisation de l'enseignement universitaire a produits aux Etats-Unis.

D'après le rapport publié à l'occasion du centenaire des "Land-Grant Institutions", ces universités et collèges d'état, qui ne représentent plus que 4% de l'ensemble des universités ou collèges américains, abritent néanmoins 20% de tous les étudiants inscrits dans ces institutions et on y décerne 40% de tous les doctorats octroyés annuellement aux Etats-Unis.

Caractères professionnels de la formation en sciences humaines.

La conservation, la transmission et l'augmentation des connaissances ne sont plus l'unique mission de l'université. L'évolution sociale lui a assigné un rôle additionnel dicté par les problèmes et les besoins contemporains lesquels ont malheureusement parfois l'envergure même des découvertes dont ils sont le fruit. Une université qui ferme les yeux sur de pareils besoins pour ne s'attacher qu'aux disciplines culturelles fait faillite à sa tâche.

Les besoins de l'homme dans le contexte familial, économique et social dans lequel il vit doivent préoccuper les dirigeants de l'université.

En général, les universités nord-américaines ont accepté ce rôle avec courage dès que le besoin s'en est fait sentir et elles lui accordent une attention de plus en plus grande à mesure que les besoins se multiplient ou s'aggravent.

La désorientation de l'enseignement, commença aux États-Unis

en 1862, s'est avérée exposée au Québec. Le prolongement de la tradition scolaire obligatoire et sa gratuité entraînent inévitablement un nombre toujours grandissant de jeunes aux portes de l'université. Cette dernière ne doit pas craindre que cet envahissement la force à descendre dans la rue; au contraire, elle doit s'en réjouir à la lumière des efforts que la libéralisation de l'enseignement universitaire a produits aux

États-Unis.

D'après le rapport publié à l'occasion de l'ouverture de l'année scolaire 1962-1963, ces universités et collèges d'état, qui ne représentent plus que 4% de l'ensemble des universités et collèges américains, attirent néanmoins 30% de tous les étudiants inscrits dans ces institutions et on y décerne 40% de tous les doctorats octroyés annuellement aux États-Unis.

On estime que cette réforme dans l'éducation supérieure a été aussi importante pour le développement des Etats-Unis que ne l'a été la révolution industrielle elle-même. L'accession des femmes aux études supérieures a également contribué pour une large part aux progrès ainsi réalisés.

Aujourd'hui, au Canada, comme dans tous les pays les plus progressifs, on reconnaît que les études supérieures répondent non seulement à une aspiration légitime de la femme mais aussi à un besoin social. Comme le souligne une enquête de l'UNESCO sur "L'accès des femmes à l'éducation", la guerre, les bouleversements économiques, les événements qui ont changé la physionomie sociale du monde ont placé la femme, qu'elle le veuille ou non, devant des situations qui lui étaient inconnues et auxquelles elle est désormais forcée de se préparer. Cette préparation est devenue une nécessité pratique qui déborde le cadre des principes et qui exige de plus en plus une formation professionnelle solide et des études sérieuses et prolongées.

En effet, l'évolution sociale actuelle a profondément marqué la vie de la femme. D'une part, cette dernière doit s'adapter aux changements qui ont transformé et qui transforment encore chaque jour la vie familiale à laquelle elle préside. Sa vocation d'épouse, de mère et d'éducatrice demeurant immuable, elle doit apporter des solutions nouvelles aux problèmes nouveaux de la famille.

D'autre part, la femme doit aussi assumer un deuxième rôle, celui de sa participation beaucoup plus intense et prolongée au monde du travail. Nous n'avons pas à invoquer ici les statistiques fournies

On estime que cette réforme dans l'éducation supérieure a été aussi importante pour le développement des États-Unis que ne l'a été la révolution industrielle elle-même. L'occasion des femmes aux études supérieures a également contribué pour une large part aux progrès ainsi réalisés.

Aujourd'hui, au Canada, comme dans tous les pays les plus progressifs, on reconnaît que les études supérieures répondent non seulement à une aspiration légitime de la femme mais aussi à un besoin social. Comme le souligne une enquête de l'UNESCO sur l'accès des femmes à l'éducation, la guerre, les bouleversements économiques, les événements qui ont changé le système social du monde ont placé la femme, qu'elle le veuille ou non, devant des situations qui lui étaient inconnues et auxquelles elle est désormais forcée de se préparer. Cette préparation est devenue une nécessité pratique qui dépasse le cadre des principes et qui exige de plus en plus une formation professionnelle solide et des études sérieuses et prolongées.

En effet, l'évolution sociale actuelle a profondément modifié la vie de la femme. D'une part, cette dernière doit s'adapter aux changements qui ont transformé et qui transformeront encore chaque jour la vie familiale à laquelle elle préside. Sa vocation d'épouse, de mère et d'éducatrice demeure inaltérable, elle doit apporter des solutions nouvelles aux problèmes nouveaux de la famille.

D'autre part, la femme doit aussi assurer sa destinée personnelle de sa participation beaucoup plus large et prolongée au monde du travail. Nous n'avons pas à invoquer ici les statistiques fournies

par le ministère du Travail sur "la femme canadienne et le travail", sur les "nouvelles carrières pour les plus de trente ans", ou sur "les femmes mariées en emploi rémunéré". Il ne convient pas non plus de nous attarder à discuter les causes de l'augmentation du travail féminin.

Nous voulons cependant souligner que si la participation accrue des femmes en emploi dans le commerce, les bureaux, résulte de la multiplication de ces catégories d'emplois, elle indique aussi l'amélioration qui s'est produite dans la fréquentation scolaire féminine, aux niveaux primaire et secondaire. Cependant, comme tous le savent, les législations concernant le prolongement de la scolarité, l'amélioration des services de santé, d'hospitalisation, de bien-être et d'assistance sociale ont aussi multiplié les emplois de type professionnel qui font appel à des femmes. Et pourtant, la répartition proportionnelle de la main d'oeuvre féminine par groupes d'occupations, révèle que le pourcentage des femmes en "services professionnels" a légèrement fléchi depuis le début du siècle. Ce fait indique l'existence d'obstacles qui ont entravé jusqu'ici l'accès des femmes aux études supérieures et qui sont responsables de la pénurie actuelle de personnel féminin professionnel dans les sphères suivantes: enseignement général, enseignement spécialisé, disciplines paramédicales et services divers d'assistance aux familles.

Nous nous réjouissons des travaux actuellement mis en oeuvre par le gouvernement pour améliorer notre système d'enseignement car ils ne manqueront pas d'avoir une répercussion sur la sphère très importante

par le ministère du Travail sur "la femme canadienne et le travail", sur les "nouvelles carrières pour les plus de trente ans", ou sur "les femmes mariées en emploi rémunéré". Il ne conviendrait pas non plus de nous attarder à discuter les causes de l'augmentation du travail féminin.

Nous voulons cependant souligner que si la participation accrue des femmes en emploi dans le commerce, les bureaux, l'éducation et la multiplication de ces catégories d'emplois, elle indique aussi l'amélioration qui s'est produite dans la répartition sociale de la main-d'œuvre, aux niveaux primaire et secondaire. Cependant, comme tous les autres secteurs, les législations concernant le placement de la main-d'œuvre, l'amélioration des services de santé, d'hospitalisation, de bien-être et d'assistance sociale ont aussi multiplié les emplois de type professionnel qui font appel à des femmes. Et pourtant, la répartition professionnelle de la main-d'œuvre féminine par groupes d'occupations révèle que le pourcentage des femmes en "services professionnels" a légèrement fléchi depuis le début de siècle. Ce fait indique l'existence d'obstacles qui ont entravé jusqu'ici l'accès des femmes aux études supérieures et qui sont responsables de la pénurie actuelle de personnel féminin dans les sphères universitaires, enseignement général, enseignement spécialisé, disciplines paramédicales et services divers d'assistance aux familles.

Nous nous réjouissons des travaux accomplis en ce domaine par le gouvernement pour améliorer notre système d'enseignement car ils ne manquent pas d'avoir une répercussion sur la sphère très importante

qui nous intéresse. Nous souhaitons que de leur côté, les universités de cette province qui ont déjà reconnu, en principe et en fait, la nécessité du travail féminin et la valeur économique et sociale qu'il représente jugeront à propos de continuer dans cette voie en organisant un cours spécialisé en sciences domestiques.

Cette initiative est particulièrement désirable car la formation universitaire en sciences domestiques assure à la femme non seulement une éducation supérieure conforme à sa personnalité et à son rôle futur au foyer mais, d'un point de vue plus largement social, elle la prépare à l'exercice de professions éminemment utiles à la collectivité.

La plus importante et la plus noble des carrières auxquelles ces études préparent est sans contredit l'enseignement, à tous ses échelons. Comme la qualité de l'enseignement ne vaut jamais plus que ce que vaut le maître, la formation de ces futurs professeurs doit donc être une des préoccupations principales de nos éducateurs et de nos dirigeants au niveau universitaire, car seule la formation à ce palier supérieur est susceptible d'alimenter en professeurs qualifiés toutes les écoles de la province.

Cette formation universitaire est également indispensable pour remplir avec compétence les fonctions de premier plan assignées aujourd'hui aux économistes domestiques dans les divers services de recherche, de renseignements aux consommateurs, d'enseignement aux adultes ainsi que dans les services de bien-être et d'assistance sociale.

Devant la multiplicité de ces débouchés, il ne faut pas s'étonner que la pénurie de bachelières en sciences domestiques soit le problème majeur dans toutes les sphères d'activités où on les trouve.

qui nous intéressent. Nous souhaitons que de leur côté, les universités de cette province qui ont déjà reconnu, en principe, le rôle essentiel du travail féminin et la valeur économique et sociale qu'il revêtent, jugent à propos de contribuer dans cette voie en organisant un cours spécialisé en sciences domestiques.

Cette initiative est particulièrement désirable car la formation universitaire en sciences domestiques assure à la femme non seulement une éducation supérieure conforme à sa personnalité et à son rôle futur au foyer mais, d'un point de vue plus largement social, elle la prépare à l'exercice de professions extrêmement utiles à la collectivité.

La plus importante et la plus noble des carrières auxquelles ces études préparent est sans contredit l'enseignement, à tous ses degrés. Comme la qualité de l'enseignement ne peut jamais plus que ce qui veut le maître, la formation de ces futurs professeurs doit donc être une des préoccupations principales de nos éducateurs et de nos dirigeants au niveau universitaire, car seule la formation à ce palier supérieur est susceptible d'aligner en professeurs qualifiés toutes les écoles de la province.

Cette formation universitaire est également indispensable pour remplir avec compétence les fonctions de premier plan assignées aujourd'hui aux éducatrices domestiques dans les divers services de recherche, de renseignements aux consommateurs, d'enseignement aux adultes ainsi que dans les services de bien-être et d'assistance sociale. Devant la multiplicité de ces tâches, il ne faut pas s'étonner que la pénurie de spécialistes en sciences domestiques soit la source de problèmes majeurs dans toutes les sphères d'activités où on les trouve.

Même dans le domaine de la diététique pour lequel nos trois universités de langue française ont déjà formé plus de 500 diplômées, nous sommes encore loin de répondre aux besoins de la population québécoise. En effet, si l'on ne tient compte que des besoins des hôpitaux, dans ce domaine seulement il faudrait 700 diététistes alors qu'on n'en compte que 162. Comme on peut le voir au tableau ci-dessous, plusieurs champs d'action s'offrent aux bachelières ès sciences spécialisées en diététique.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DES MEMBRES

DE L'ASSOCIATION DES DIETETISTES DU QUEBEC

<u>Activités professionnelles</u>	<u>Nombre de membres</u>			
	<u>Langue anglaise</u>	<u>Langue française</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Diététique hospitalière	49	113	162	62.3
Services alimentaires commerciaux	23	6	29	11.1
Enseignement universitaire	11	23	34	13
Publicité	7	15	22	8.4
Nutrition et hygiène publique	4	9	13	5
	94	166	260	99.8
Membres non actifs (personnes mariées ou retraitées)	18	37	55	
Nombre total:	112	203	315	

Nous n'avons pas jugé opportun de présenter de façon détaillée chacun des points traités dans le présent chapitre parce que nous apporterons dans les pages qui suivent les précisions qui s'imposent.

Même dans le domaine de la diététique pour lequel nous avons universitaires de langue française ont déjà formé plus de 500 diplômés, nous sommes encore loin de répondre aux besoins de la population québécoise. En effet, si l'on ne tient compte que des besoins des hôpitaux, dans ce domaine seulement il faudrait 700 diététistes alors qu'on n'en compte que 100. Comme on peut le voir au tableau ci-dessous, plusieurs champs d'action s'offrent aux spécialistes en diététique.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DES MEMBRES
DE L'ASSOCIATION DES DIETETISTES DU QUEBEC

Activités professionnelles	Nombre de membres	
	Langue anglaise	Langue française
Diététique hospitalière	49	113
Services alimentaires commerciaux	23	0
Enseignement universitaire	11	23
Publicité	7	12
Nutrition et hygiène publiques	4	9
<hr/>		
	94	166
<hr/>		
Membres non actifs (personnes nées ou résidées)	18	27
<hr/>		
Nombre total:	112	203

Nous n'avons pas jugé opportun de présenter de façon détaillée chacun des points traités dans le présent chapitre parce que nous espérons dans les pages qui suivent les précisions qui s'imposent.

III. EVALUATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT MENAGER DANS LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1962.

Au cours du présent chapitre nous ferons, à la lumière de nos recherches et de notre expérience, une évaluation de notre système d'enseignement ménager.

Nous étudierons d'abord cet enseignement au palier universitaire, après quoi, nous descendrons à celui de l'enseignement primaire et secondaire, pour terminer, enfin, au niveau des cours d'enseignement ménager et des autres services éducatifs destinés aux adultes.

Nous présenterons cette évaluation sous la forme de quatre séries d'observations dans lesquelles nous établirons un parallèle entre le système établi "ailleurs", partout sur le continent nord-américain, et celui qui persiste au Québec.

Cette façon de procéder pourra paraître simpliste mais elle nous a néanmoins semblé plus apte à assurer la compréhension rapide de problèmes devenus complexes, de même que plus commode pour nous aider dans l'effort que nous tentons en vue de dissiper la confusion et l'équivoque qui en entourent la solution.

A la suite de chacune de ces séries d'observations nous ferons les recommandations qui nous paraissent s'imposer.

THE STATE OF TEXAS, COUNTY OF DALLAS, this 1st day of January, 1901, before me, the undersigned, a Notary Public in and for said State and County, personally appeared _____, known to me to be the person whose name is subscribed to the foregoing instrument, and acknowledged to me that he executed the same for the purposes and consideration therein expressed.

Given under my hand and seal of office this 1st day of January, 1901.

Notary Public in and for the State of Texas.

Witness my hand and seal of office this 1st day of January, 1901.

Notary Public in and for the State of Texas.



PREMIERE SERIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES A LA FORMATION UNIVERSITAIRE EN SCIENCES DOMESTIQUES:
ORGANISATION DES FACULTES OU ECOLES UNIVERSITAIRES, CONDITIONS D'ADMISSION,
QUALIFICATIONS DU CORPS PROFESSORAL ET ETENDUE DES PROGRAMMES OFFERTS.

Ailleurs.

A. Les universités anglo-canadiennes et américaines ont des facultés ou écoles de sciences domestiques qui sont partie intégrante de l'université et qui, en conséquence, sont soumises aux mêmes exigences et au même contrôle que les autres facultés et écoles de l'université.

B. Les conditions d'admission au cours universitaire de sciences domestiques sont la fin du cours secondaire (variable suivant les provinces), mais elles ne diffèrent pas de celles qui confèrent l'admissibilité aux autres cours de l'université conduisant à l'obtention d'un premier grade; la durée du cours de sciences domestiques est de 4 ans, soit la même que celle des autres cours conduisant à l'obtention du baccalauréat ès arts ou du baccalauréat ès sciences. Les universités canadiennes ou américaines n'ont pas à se préoccuper de l'admission de diplômées venant d'un cours secondaire spécialisé en enseignement ménager car ce type de cours n'existe pas.

C. Les qualifications du corps professoral sont semblables à celles des professeurs des autres facultés universitaires, détenteurs pour la plupart d'une maîtrise ou d'un doctorat. Comme il se doit, l'enseignement spécialisé dispensé dans les facultés de sciences domestiques est

PREMIERE SERIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES A LA FORMATION UNIVERSITAIRE EN SCIENCES DOMESTIQUES:
ORGANISATION DES FACULTES OU ECOLES UNIVERSITAIRES, CONDITIONS D'ADMISSION,
QUALIFICATIONS DU CORPS PROFESSORAL ET TENUE DES PROGRAMMES OFFERTS.

Alliance

A. Les universités anglo-américaines et américaines ont des facultés ou écoles de sciences domestiques qui sont partie intégrante de l'université et qui, en conséquence, sont soumises aux mêmes exigences et au même contrôle que les autres facultés et écoles de l'université.

B. Les conditions d'admission au cours universitaires de sciences domestiques sont la fin du cours secondaire (variable suivant les provinces), mais elles ne diffèrent pas de celles qui concernent l'admission aux autres cours de l'université conduisant à l'obtention d'un premier grade; la durée du cours de sciences domestiques est de 4 ans, soit la même que celle des autres cours conduisant à l'obtention du baccalauréat de arts ou du baccalauréat de sciences. Les universités canadiennes et américaines n'ont pas à se préoccuper de l'admission de diplômés venant d'un cours secondaire spécialisé en enseignement ménager car ce type de cours n'existe pas.

C. Les qualifications du corps professoral sont semblables à celles des professeurs des autres facultés universitaires, détenteurs pour la plupart d'une maîtrise ou d'un doctorat. Comme il se doit, l'enseignement est spécialisé dispensé dans les facultés de sciences domestiques est

confié à des professeurs à temps complet qui, en plus, agissent comme conseillers auprès des étudiantes et des diplômées. De plus, le corps professoral participe à la recherche et ces facultés offrent des programmes conduisant à la maîtrise et au doctorat.

Au Québec.

A. L'Université McGill a une école de sciences domestiques intégrée à l'université. L'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal est lui aussi partie intégrante de l'université.

Les écoles de sciences domestiques des Universités Laval et de Sherbrooke sont rattachées à l'université par affiliation à la Faculté des Arts. L'Université de Montréal décerne aussi un baccalauréat en pédagogie familiale. Ce diplôme couronne un cours d'études offert à l'Institut de pédagogie familiale, affilié à l'Université, section enseignement pédagogique. Ce cours est aussi sanctionné par le département de l'Instruction publique. L'affiliation à l'Université de Montréal ne peut impliquer aucun contrôle efficace de la part de cette dernière, car cet institut ne relève d'aucune faculté universitaire déjà existante pouvant contrôler le niveau et la qualité de l'enseignement qui y est donné.

B. La durée des cours en sciences domestiques et en diététique et nutrition est de quatre ans. Les conditions d'admission à la première année du cours sont les suivantes:

McGill: fin du cours secondaire public (junior matriculation).

confié à des professeurs à temps complet qui, en plus, agissent comme
conseillers auprès des étudiants et des diplômés. De plus, le corps
professoral participe à la recherche et ces facultés offrent des pro-
grammes conduisant à la maîtrise et au doctorat.

AN QUÉBEC.

A. L'Université McGill a une école de sciences domestiques infé-
rieure à l'université. L'Institut de diététique et de nutrition de l'Uni-
versité de Montréal est lui aussi partie intégrante de l'université.
Les écoles de sciences domestiques des Universités Laval et

de Sherbrooke sont rattachées à l'université par affiliation à la
faculté des Arts. L'Université de Montréal décerne aussi un baccala-
uréat en pédagogie familiale. Ce diplôme concerne un cours d'études
offert à l'Institut de pédagogie familiale, affilié à l'Université.
Section enseignement pédagogique. Ce cours est aussi sanctionné par le
département de l'Instruction publique. L'affiliation à l'Université de
Montréal ne peut impliquer aucun contrôle efficace de la part de cette
dernière, car cet institut ne relève d'aucune faculté universitaire déjà
existante pouvant contrôler le niveau et la qualité de l'enseignement
qui y est donné.

B. La durée des cours en sciences domestiques et en diététique et
nutrition est de quatre ans. Les conditions d'admission à la première
année du cours sont les suivantes:

McGill: l'un du cours secondaire public (junior matriculation).

Montréal: depuis 1955, l'Institut de diététique et de nutrition n'offre plus la première année du cours. Sont admissibles en 2e année les étudiantes porteuses du certificat d'Immatriculation senior ou celui de la 12e année scientifique spéciale (option B) de l'Instruction publique.

Laval: certificat d'immatriculation ou lettres-sciences; fin des études primaires supérieures de l'Instruction publique; certificat de rhétorique.

Sherbrooke: fin de la versification; fin de la 11e année générale du cours secondaire; fin de la 3e année des Instituts familiaux.

L'Institut de pédagogie familiale admet en première année les diplômées de la 11e année des Instituts familiaux et en 3e année, les diplômées de la 13e année de ces mêmes Instituts.

C. Dans notre province, les qualifications des professeurs des écoles offrant un baccalauréat en nutrition, sciences domestiques et pédagogie familiale varient grandement. Cependant, ceci n'est pas évident de prime abord. En effet les prospectus des écoles affiliées donnent tous les noms des professeurs, sans préciser s'il s'agit de professeurs enseignant à temps complet à l'école ou simplement de professeurs itinérants. Des quatre écoles universitaires, seul l'Institut de diététique et de nutrition, depuis 1946, offre et dirige un programme d'études conduisant à la maîtrise ès sciences nutrition.

Montreal: depuis 1955, l'Institut de Diététique et de Nutrition n'offre plus la première année du cours. Les autres années en 2e année les étudiants portent des certificats d'immatriculation senior ou celui de la 1re année scientifique (option B) de l'Université publique.

Laval: certificat d'immatriculation en lettres-sciences; fin des études primaires supérieures de l'Institut public; certificat de théologie. Sherbrooke: fin de la certification; fin de la 1re année générale du cours secondaire; fin de la 3e année des Instituts familiaux.

L'Institut de pédagogie familiale achemine en première année les diplômés de la 1re année des Instituts familiaux et en 3e année, les diplômés de la 1re année de ces mêmes Instituts.

3. Dans notre province, les qualifications des professeurs des écoles offrent un baccalauréat en nutrition, sciences domestiques et pédagogie familiale variant grandement. Cependant, ceci n'est pas évident de prime abord. En effet les prospectus des écoles affiliées donnent tous les noms des professeurs, sans préciser s'il s'agit de professeurs enseignant à temps complet à l'école ou simplement de professeurs itinérants. Des quatre écoles universitaires, seul l'Institut de Diététique et de Nutrition, depuis 1946, offre et dirige un programme d'études conduisant à la maîtrise en sciences nutritionnelles.

Nous recommandons donc:

1.- que les universités françaises de la province de Québec créent à l'université même comme facultés constituantes, des écoles de sciences domestiques, en tous points universitaires; qu'elles délèguent à ces facultés le droit et le devoir de contrôler les enseignements semblables dispensés actuellement dans les écoles affiliées; qu'elles n'autorisent l'institution de nouvelles écoles que sur preuve d'un besoin réel; que l'affiliation à l'Université de Montréal de l'Institut de pédagogie familiale soit rescindée et que la spécialisation offerte à cet institut soit repensée à la lumière des recommandations qui vont suivre.

2.- qu'une seule voie donne accès aux études universitaires conduisant à l'obtention du premier grade en sciences domestiques ou en nutrition; que cette unique voie d'accès soit la fin des études du cours secondaire, section scientifique, 12e ou 13e année suivant la réorientation qui sera donnée aux études du cours secondaire.

Les raisons de cette recommandation sont:

- a) donner à cet enseignement le niveau de départ qu'il doit avoir pour mériter le statut d'enseignement universitaire professionnel qui ne doit pas être inférieur à celui des autres facultés décernant un baccalauréat ès sciences spécialisé;
- b) assurer aux candidates qui aspirent à des études supérieures en sciences domestiques la maturité et la formation indispensables pour réussir dans ces études et assumer plus tard les responsabilités de leur vie professionnelle;

Notes recommandées

1.- que les universités françaises de la province de Québec créent à l'université des facultés complémentaires, des écoles de sciences domestiques, ou tous points universitaires; qu'elles délèguent à ces facultés le droit et le devoir de contrôler les enseignements semblables dispensés actuellement dans les écoles affiliées; qu'elles n'autorisent l'admission de nouvelles écoles que sur preuve d'un besoin réel; que l'affiliation à l'Université de Montréal de l'Institut de pédagogie familiale soit reconnue et que la spécialisation offerte à cet Institut soit reconnue à la lumière des recommandations qui vont suivre.

2.- qu'une seule voie donne accès aux études universitaires conduisant à l'obtention du premier grade en sciences domestiques ou en nutrition; que cette seule voie d'accès soit la fin des études du cours secondaire section scientifique, 12e ou 13e année suivant la réorientation qui sera donnée aux études du cours secondaire.

Les raisons de cette recommandation sont:

- a) donner à cet enseignement le niveau de départ qu'il doit avoir pour accéder au statut d'enseignement universitaire professionnel qui ne doit pas être inférieur à celui des autres facultés dérivant du baccalauréat de sciences spécialisées;
- b) assurer aux candidates qui optent à des études supérieures en sciences domestiques la maîtrise et la formation indispensables pour réussir dans ces études et assurer plus tard la responsabilité de leur vie professionnelle;

c) élargir ainsi au maximum le potentiel de recrutement de candidates à ces études conduisant à des professions si nécessaires socialement que la pénurie de personnel qualifié en est le problème majeur.

3.- que les cours universitaires de sciences domestiques conduisant à l'obtention du premier grade universitaire, baccalauréat ès sciences actuel, dans la spécialisation choisie (nutrition ou sciences domestiques), soient d'une durée de trois ou quatre ans suivant que la fin du cours secondaire sera une treizième ou une douzième année.

4.- que les universités voient à ce que leur faculté de sciences domestiques possède un personnel qualifié, spécialisé dans la matière enseignée; que chacune de ces facultés soit tenue de publier un prospectus daté et de le garder à jour.

5.- que l'Université McGill et les universités françaises de la province prévoient immédiatement la création de programmes conduisant à la maîtrise et au doctorat en sciences domestiques; que ces grades ne soient cependant octroyés que pour des études ou des recherches poursuivies dans les facultés universitaires mêmes; que ces programmes soient strictement équivalents à ceux qui conduisent aux grades semblables dans les autres facultés et qu'ils soient régis par la Commission des diplômes d'études supérieures et des doctorats; que les universités, avant d'organiser des études subséquentes au 1er grade universitaire en sciences domestiques, voient à faire former ou à recruter de l'étranger et en nombre requis, les professeurs possédant eux-mêmes les grades que ces facultés se proposent d'offrir.

(c) éléger ainsi au maximum le potentiel de recrutement de
candidats à ces études conduisant à des professions et
nécessaires notamment que la pénurie de personnel
qualifié en est le problème majeur.

3.- que les cours universitaires de sciences domestiques conduisant à
l'obtention du premier grade universitaire, baccalauréat de sciences
domestiques, dans la spécialisation choisie (nutrition ou sciences domesti-
ques), soient d'une durée de trois ou quatre ans suivant que la fin de
cours secondaire sera une première ou une deuxième année.

4.- que les universités voient à ce que leur faculté de sciences
domestiques possède un personnel qualifié, spécialisé dans la matière
enseignée; que chacune de ces facultés soit tenue de publier un pro-
gramme basé et de le garder à jour.

5.- que l'Université McGill et les universités françaises de la pro-
vince prévoient immédiatement la création de programmes conduisant à
la maîtrise et au doctorat en sciences domestiques; que ces grades ne
soient cependant cotés que pour les études ou des recherches pour-
suivies dans les facultés universitaires sœurs; que ces programmes
soient strictement équivalents à ceux qui conduisent aux grades sem-
blables dans les autres facultés et qu'ils soient régis par la Comma-
nde des dignes d'études supérieures et des doctorats; que les uni-
versités, avant d'organiser des études supérieures en ces grades uni-
versitaires en sciences domestiques, voient à faire former ou à recruter
de l'étranger et en nombre requis, les professeurs possédant eux-mêmes
les grades que ces facultés se proposent d'offrir.

DEUXIEME SERIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES A LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX COURS
PRIMAIRE ET SECONDAIRE.

Ailleurs.

Sur le continent nord-américain, l'enseignement ménager n'existe que dans deux secteurs: l'enseignement général (niveau primaire et niveau secondaire) et l'enseignement ménager professionnel, soit les sciences domestiques au niveau universitaire. Aux Etats-Unis, bien que l'enseignement ménager (Home Economics) soit facultatif, le pourcentage des écoles secondaires (High School: junior et senior) offrant cet enseignement est passé de 72% en 1939 à 95% en 1959. Le nombre des inscriptions à ces cours est passé de 1,191,939 (1,163,050 filles et 28,889 garçons) en 1939 à 2,416,000 (2,353,000 filles et 63,000 garçons) en 1959.

Au Québec.

Comme nous l'avons vu précédemment, de l'avis unanime des inspecteurs l'enseignement ménager n'est pas enseigné ou est mal enseigné, sauf dans les écoles de la commission scolaire des grands centres comme Montréal et Québec.

En plus de l'enseignement ménager général inscrit au programme des écoles primaires et secondaires, il existe aussi un enseignement ménager familial de caractère vocationnel et un enseignement ménager familial, vocationnel et pédagogique donné dans 49 Instituts familiaux situés dans les différentes régions de la province et 1 Institut de pédagogie familiale.

DEUXIEME SERIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES A LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX COURS
PRIMAIRE ET SECONDAIRE.

Amériques.

Sur le continent nord-américain, l'enseignement ménager
n'existe que dans deux secteurs: l'enseignement général (niveau pri-
maire et niveau secondaire) et l'enseignement ménager professionnel.
Seul les sciences domestiques au niveau universitaire. Aux Etats-Unis,
bien que l'enseignement ménager (Home Economics) soit facultatif, le
pourcentage des écoles secondaires (High Schools: Junior et senior)
offrant cet enseignement est passé de 72% en 1939 à 92% en 1959. Le
nombre des inscriptions à ces cours est passé de 1,191,939 (1,163,050
filles et 28,889 garçons) en 1939 à 2,416,000 (2,353,600 filles et
62,400 garçons) en 1959.

Le Québec.

Comme nous l'avons vu précédemment, de l'avis unanime des
inspecteurs l'enseignement ménager n'est pas enseigné ou est mal ensei-
gné, tant dans les écoles de la commission scolaire des grands centres
comme Montréal et Québec.
En plus de l'enseignement ménager général inscrit au programme
des écoles primaires et secondaires, il existe aussi un enseignement mé-
nager familial de caractère vocationnel et un enseignement ménager fami-
lial, vocationnel et pédagogique donné dans 19 Instituts familiaux situés
dans les différentes régions de la province et l'Institut de pédagogie
familiale.

Nous avons démontré au chapitre I que le programme d'éducation familiale adopté par ces institutions est inadéquat comme préparation au professorat en enseignement ménager. Par contre, puisque ce sont les diplômées des écoles normales qui enseignent les matières suivantes aux élèves du cours secondaire:

en 10^e année: Education familiale, Spiritualité féminine;

en 11^e année: Pédagogie familiale,

il y a lieu de se demander pourquoi les diplômées des Instituts familiaux n'ont pas été chargées de l'enseignement de ces matières dans les écoles normales, plutôt que de l'enseignement ménager dans les écoles publiques de la province?

Nous recommandons donc:

- 6.- que l'enseignement ménager soit obligatoire comme préparation à la vie pour toutes les élèves fréquentant l'école primaire ou secondaire, non seulement dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé; qu'au cours secondaire, certains cours d'enseignement ménager soient obligatoires pour les jeunes garçons, suivant une orientation appropriée à leur futur rôle d'époux et de père de famille.
- 7.- que les programmes actuels soient révisés en regard des besoins de la famille canadienne-française de 1962; qu'ils fassent une plus grande part à la nutrition, l'hygiène alimentaire, l'esthétique et l'entretien du vêtement, le budget familial et l'administration du foyer; que ces programmes tiennent aussi compte des besoins respectifs des élèves des centres urbains et des centres ruraux.

8.- que seules les diplômées d'un cours universitaire en sciences domestiques tel que décrit aux 2^{ème} et 3^{ème} recommandations soient

Nous avons démontré au chapitre I que le programme d'éducation familiale adopté par ces institutions est inadéquat comme préparation au professorat en enseignement ménager. Par contre, puisque ce sont les diplômées des écoles normales qui enseignent les matières suivantes aux

élèves du cours secondaire:
en 10e année: Éducation familiale, Spiritualité féminine;
en 11e année: Pédagogie familiale.

Il y a lieu de se demander pourquoi les diplômées des Instituts familiaux n'ont pas été chargées de l'enseignement de ces matières dans les écoles normales, plutôt que de l'enseignement ménager dans les écoles publiques de la province?

Nous recommandons dans:
1. - que l'enseignement ménager soit obligatoire comme préparation à la vie pour toutes les élèves fréquentant l'école primaire ou secondaire; non seulement dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé; de ce cours secondaire, certains cours d'enseignement ménager soient obligatoires pour les jeunes garçons, suivant une orientation appropriée à leur futur rôle d'époux et de père de famille.

2. - que les programmes actuels soient revus en regard des besoins de la famille canadienne-française de 1962; qu'ils fassent une plus grande part à la nutrition, l'hygiène alimentaire, l'esthétique et l'entretien du vêtement, le budget familial et l'administration du foyer; que ces programmes tiennent aussi compte des besoins respectifs des élèves des centres urbains et des centres ruraux.

TROISIEME SERIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES AUX QUALIFICATIONS DU CORPS PROFESSORAL CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX COURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE.

Ailleurs.

Seul le baccalauréat ès sciences ou ès arts spécialisé en sciences domestiques qualifie pour le professorat en enseignement ménager aux niveaux élémentaire et secondaire. Certains états ou provinces exigent une année additionnelle d'études pour l'obtention du certificat officiel d'enseignement.

Au Québec.

Les diplômes conférés à la fin de la 13e année du cours des Instituts familiaux ou de la 15e année du cours de l'Institut de pédagogie familiale qualifient pour le professorat en enseignement ménager dans les écoles publiques de la province.

Au chapitre I, nous avons donné les raisons pour lesquelles nous considérons que ces diplômées ne sont pas qualifiées pour dispenser cet enseignement, notamment au niveau secondaire. Nous considérons cependant que moyennant certaines réformes, ces instituts pourraient former des techniciennes en arts ménagers qualifiées pour l'enseignement au cours élémentaire ainsi que pour l'enseignement des arts ménagers aux adultes.

Nous recommandons donc:

8.- que seules les diplômées d'un cours universitaire en sciences domestiques tel que décrit aux 2ième et 3ième recommandations soient

TROISIEME SERIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES AUX QUALIFICATIONS DU CORPS PROFESSORAL CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX COURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE.

Alliance.

Seul le baccalaurat en sciences ou en arts spécialisés en sciences domestiques qualifie pour le professorat en enseignement ménager aux niveaux élémentaire et secondaire. Certains états ou provinces exigent une année supplémentaire d'études pour l'obtention du certificat officiel d'enseignement.

au Québec.

Les diplômes conférés à la fin de la 1^{re} année du cours des instituts familiaux ou de la 1^{re} année du cours de l'Institut de pédagogie familiale qualifient pour le professorat en enseignement ménager dans les écoles publiques de la province.

En chapitre I, nous avons donné les raisons pour lesquelles nous considérons que ces diplômes ne sont pas qualifiés pour dispenser cet enseignement, notamment au niveau secondaire. Nous considérons cependant que moyennant certaines réformes, ces instituts pourraient former des techniciennes en arts ménagers qualifiées pour l'enseignement au cours élémentaire ainsi que pour l'enseignement des arts ménagers aux écoles.

Nous recommandons donc

- 1. -- que seules les diplômées d'un cours universitaire en sciences de-
- 2. -- quelques tel que décrit aux 2^{es} et 3^{es} recommandations soient

autorisées à dispenser l'enseignement ménager au cours secondaire; que les diplômées des Instituts familiaux, sous réserve des recommandations qui suivent, soient autorisées à enseigner les arts ménagers au cours primaire.

9.- que l'affiliation des Instituts familiaux aux Universités de Montréal et de Sherbrooke soit rescindée.

Le diplôme universitaire qui couronne la 13e année d'études des Instituts familiaux doit être aboli pour mettre fin:

- a) à la fausse représentation que crée chez les employeurs non avertis le "diplôme universitaire en sciences ménagères", sanctionnant un cours de quatre années d'études dont aucune cependant n'est universitaire;
- b) à l'équivoque et à la confusion auxquelles prête ce diplôme que l'on désigne en anglais par "a 4 year University Course in Home Economics", d'où la concurrence déloyale vis-à-vis les diplômées d'un cours universitaire véritable et la dévalorisation de ce dernier;
- c) à l'anormalité d'un diplôme universitaire octroyé sans contrôle véritable.

En fait, les universités affirment leur droit de regard sur les règlements, les programmes, les examens et ce pouvoir est délégué aux Facultés des Arts. Celles-ci étant incompétentes à juger cet

autorités à dispenser l'enseignement régulier au cours secondaire; que les diplômés des Instituts familiaux, sous réserve des recommandations qui suivent, soient autorisés à enseigner les arts ménagers au cours primaire.

2.- que l'affiliation des Instituts familiaux aux Universités de Montréal et de Sherbrooke soit renouvelée.

Le diplôme universitaire qui couronne la 13e année d'études des Instituts familiaux doit être aboli pour mettre fin:

a) à la fausse représentation que crée chez les employeurs non avertis le "diplôme universitaire en sciences ménagères", représentant un cours de quatre années d'études dont aucune cependant n'est universitaire;

b) à l'équivoque et à la confusion auxquelles prête ce diplôme que l'on désigne en anglais par "a 4 year University Course in Home Economics", d'où la concurrence déloyale vis-à-vis les diplômés d'un cours universitaire véritable et la dévalorisation de ce dernier;

c) à l'incertitude d'un diplôme universitaire octroyé sans contrôle véritable.

En fait, les universités affirment leur droit de regard sur les règlements, les programmes, les examens et ce pouvoir est délégué aux Facultés des Arts. Celles-ci étant incompétentes à juger ces

enseignement spécialisé s'en remettent totalement au contrôle que le département de l'Instruction publique exerce sur ces Instituts.

Or, cette anomalie déjà grave devient injustifiable, lorsqu'à son tour, le département de l'Instruction publique ne sanctionne par des examens officiels que les matières suivantes de ces programmes:

	<u>Examens officiels du D.I.P.</u>	<u>Diplôme octroyé</u>
11e année -	Pédagogie familiale Français Hygiène familiale et puériculture Alimentation	Certificat d'aptitudes domestiques
12e année -	Pédagogie familiale Français Spiritualité féminine et familiale Alimentation	Diplôme d'éducation familiale
13e année -	Pédagogie Français Alimentation Examen pratique	Diplôme supérieur d'enseignement ménager et d'éducation familiale

Les autres matières sont l'objet d'examens contrôlés exclusivement par chaque Institut familial. Nous recommandons donc,

10.- que les Instituts familiaux soient uniquement sous le contrôle du département de l'Instruction publique et que toutes les matières au programme des études fassent l'objet d'examens officiels émanant

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a list or a series of short paragraphs.

Third block of faint, illegible text, continuing the list or series of paragraphs.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a separate section.

de ce Conseil; que le cours des Instituts familiaux soit révisé et que ceux-ci deviennent des écoles techniques recevant les étudiantes après la fin des études secondaires; que le cours offert soit d'une durée d'au moins deux ans et qu'il soit couronné d'un diplôme de technicienne en arts ménagers; que ce brevet de technicienne soit terminal, l'orientation technique étant définitivement incompatible avec les exigences de la formation universitaire en sciences domestiques.

11.- que la compétence du corps professoral dans ces instituts soit équivalente à celle des professeurs dans les autres écoles de niveaux correspondants; que les laïques aient accès aux postes d'enseignement et de direction et qu'ils jouissent de tous les privilèges qui seront accordés par le Conseil de l'Instruction publique aux professeurs de l'enseignement public; que du point de vue financier, ces instituts soient régis suivant les normes appliquées aux institutions de caractère public ou semi-public.

12.- qu'une enquête soit conduite dans le but d'établir le nombre de ces instituts techniques dont la province aura besoin, et de déterminer s'il n'y aurait pas lieu pour le Gouvernement de se porter acquéreur d'un certain nombre d'instituts familiaux pour loger les écoles secondaires régionales dont il a déjà annoncé la construction prochaine.

ceux qui
font

} de loger + d'élèves
des externes }

QUATRIEME SERIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES AUX COURS D'ENSEIGNEMENT MENAGER ET AUX AUTRES SERVICES EDUCATIFS DE MEME TYPE DESTINES AUX ADULTES.

Ailleurs.

A. Les professeurs des cours d'enseignement ménager aux adultes, cours offerts par les ministères de l'Education ou de l'Agriculture à l'intention des jeunes filles ou des maîtresses de maison des milieux urbains ou ruraux (Women's Institute, Extension Work County Agent, Specialists) sont des bachelières spécialisées dans l'option "Home Economics" au Canada ou dans l'option "Extension" aux Etats-Unis.

B. Sous les auspices du gouvernement américain, l'"Agricultural Research Service and Institute of Home Economics" au ministère de l'Agriculture, le "Women's Bureau" au ministère du Travail et l'"Office of Education" au ministère de la Santé, de l'Education et du Bien-être, sont chargés de poursuivre des recherches sur différents aspects de la vie familiale américaine; plusieurs de ces travaux sont accomplis en collaboration avec les collèges de sciences domestiques. Ces organismes fournissent les données requises pour l'établissement de certaines législations sociales, pour l'avancement de l'agriculture et de l'industrie; ils assurent aussi la vulgarisation de tout ce qui a trait à la production agricole, ainsi qu'à l'utilisation des différents produits offerts sur le marché.

Au Québec.

A. Les postes en enseignement ménager au ministère de l'Agriculture et au département de l'Instruction publique sont remplis par des

QUATRIÈME SÉRIE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

REMARQUES RELATIVES AUX COURS D'ENSEIGNEMENT MANAGER ET AUX AUTRES
SERVICES ÉDUCATIFS DE MÊME TYPE DESTINÉS AUX ADULTES.

Algérie.

A. Les professeurs des cours d'enseignement manager aux adultes,
cours offerts par les ministères de l'Éducation ou de l'Agriculture à
l'intention des jeunes filles ou des maîtresses de maison des milieux
urbains ou ruraux (Women's Institute, Extension Work Group, etc.),
spécialistes) sont des spécialistes spécialisés dans l'option "Home
Economics" au Canada ou dans l'option "Extension" aux États-Unis.

B. Sous les auspices du gouvernement américain, l'Agribusiness
Research Service and Institute of Home Economics" au ministère de
l'Agriculture, le "Women's Bureau" au ministère du Travail et l'"Office
of Education" au ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être,
sont chargés de poursuivre des recherches sur différents aspects de la
vie familiale américaine; plusieurs de ces travaux sont accomplis en
collaboration avec les collèges de sciences domestiques. Ces organes
ont fourni les données requises pour l'établissement de certains
réglements sociaux, pour l'avancement de l'agriculture et de l'in-
dustrie; ils auront aussi la vulgarisation de tout ce qui a trait à
la production agricole, ainsi qu'à l'utilisation des différents pro-
duits offerts sur le marché.

Canada.

A. Les postes en enseignement manager au ministère de l'Agricul-
ture et au département de l'Instruction publique sont remplis par des

techniciennes en sciences familiales. Il faut noter cependant que les services gouvernementaux suivants: service de la Nutrition des gouvernements provincial et fédéral, services de renseignements aux consommateurs des ministères fédéraux de l'Agriculture et des Pêcheries n'emploient que des bachelières en sciences domestiques ou en sciences (nutrition), diplômées des 16 écoles universitaires présentées au chapitre I.

B. De façon générale la recherche sur les besoins de la famille a été jusqu'à maintenant presque inexistante. Ainsi nous avons très peu de données sur les habitudes alimentaires et l'état de nutrition des Québécois, sur leurs besoins vestimentaires, sur l'administration de leur budget familial. Les différents programmes d'enseignement ménager ou de sciences domestiques s'inspirent largement d'une documentation anglo-saxonne ou française.

Nous recommandons donc:

13.- que les différents ministères du gouvernement provincial qui offrent des cours aux adultes (ministère de la Jeunesse, ministère de l'Agriculture, département de l'Instruction publique) ou ceux qui sont appelés à en donner (ministère de la Famille et du Bien-être), prévoient l'expansion de ces services et la nécessité de confier la direction de tous les programmes de ces cours à des spécialistes en sciences domestiques possédant un grade universitaire et l'expérience requise pour entraîner le personnel technique.

14.- qu'un Conseil provincial de recherches en Sciences domestiques soit créé sous l'égide du gouvernement et qu'en collaboration avec les facultés de sciences domestiques des universités, il soit chargé de

techniciennes en sciences familiales. Il faut noter cependant que les services gouvernementaux suivants: services de la Nutrition des Gouvernements provincial et fédéral, services de renseignements aux consommateurs des ministères fédéraux de l'Agriculture et des Pêcheries n'exploient que des bacheliers en sciences domestiques ou en sciences (nutrition), diplômées des 12 écoles universitaires présentées au chapitre I.

B. De façon générale la recherche sur les besoins de la famille a été jusqu'à maintenant presque inexistante. Ainsi nous avons très peu de données sur les habitudes alimentaires et l'état de nutrition des Québécois, sur leurs besoins vestimentaires, sur l'administration de leur budget familial. Les différents programmes d'enseignement négligent ou de sciences domestiques s'inscrivent largement d'une documentation anglo-saxonne ou française.

Nous recommandons donc:

13.- que les différents ministères du Gouvernement provincial qui offrent des cours aux adultes (ministère de la Jeunesse, ministère de l'Agriculture, département de l'Instruction publique) ou ceux qui sont appelés à en donner (ministère de la Famille et du Bien-être), prévoient l'expansion de ces services et la nécessité de confier la direction de tels programmes de ces cours à des spécialistes en sciences domestiques possédant un grade universitaire et l'expérience requise pour entraîner le personnel technique.

14.- qu'un Conseil provincial de recherches en sciences domestiques soit créé sous l'égide du Gouvernement et qu'en collaboration avec les facultés de sciences domestiques des universités, il soit chargé de

faire le bilan de nos connaissances sur la famille québécoise, ses besoins, ses problèmes. Ce conseil fournira les données indispensables aux divers services éducatifs et services d'assistance que la province a déjà organisés et dont elle devra élargir les cadres pour répondre à de nouveaux besoins, notamment à ceux du ministère de la Famille et du Bien-être social.

de l'enseignement ménager donné sous l'égide du département de l'Instruction Publique ainsi que pour permettre la liaison qui doit exister entre cet enseignement et celui qui est offert par d'autres ministères du gouvernement.

Nous recommandons donc

15.- qu'une Commission de l'Enseignement ménager soit créée et qu'elle remplace la Commission de l'Éducation familiale actuelle, celle-ci devant être une sous-commission (Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau des Instituts familiaux) au même titre que les sous-commissions déjà existantes auxquelles seront ajoutées trois autres sous-commissions.

Cette commission sera composée comme suit:

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

(actuellement Commission de l'Éducation familiale)

1. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau élémentaire, public et privé.
2. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau secondaire, public et privé.
3. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau des écoles normales.
4. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau des Instituts familiaux (actuellement sous-commission de l'éducation familiale).

IV. STRUCTURES ADMINISTRATIVES REQUISES AU NIVEAU PROVINCIAL POUR LA REGIE ET LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX ADULTES.

La coordination de l'enseignement ménager s'impose. Les modifications qui suivent nous paraissent nécessaires pour assurer la coordination de tout l'enseignement ménager donné sous l'égide du département de l'Instruction Publique ainsi que pour permettre la liaison qui doit exister entre cet enseignement et celui qui est offert par d'autres ministères du gouvernement.

Nous recommandons donc:

15.- qu'une Commission de l'Enseignement ménager soit créée et qu'elle remplace la Commission de l'Education familiale actuelle, celle-ci devenant une sous-commission (Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau des Instituts familiaux) au même titre que les sous-commissions déjà existantes auxquelles seront ajoutées trois autres sous-commissions.

Cette commission sera composée comme suit:

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER
(actuellement Commission de l'Education familiale)

1. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau élémentaire, public et privé.
2. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau secondaire, public et privé.
- x 3. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau des écoles normales.
4. Sous-commission de l'enseignement ménager au niveau des Instituts familiaux (actuellement sous-commission de l'éducation familiale).

IV. STRUCTURES ADMINISTRATIVES REQUISES AU NIVEAU PROVINCIAL POUR LA
REGIE ET LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER SCOLAIRE ET DE
L'ENSEIGNEMENT MENAGER AUX ADULTES.

La coordination de l'enseignement ménager s'impose. Les no-
-difficultés qui existent nous paraissent nécessiter pour assurer la coordi-
-nation de tout l'enseignement ménager donné sous l'égide du département
de l'Instruction Publique ainsi que pour permettre la liaison qui doit
exister entre cet enseignement et celui qui est offert par d'autres minis-
-tères du Gouvernement.

Nous recommandons dans:

1. - qu'une Commission de l'Enseignement ménager soit créée et qu'elle
remplace la Commission de l'Éducation familiale actuelle, celle-ci deve-
nant une sous-commission (Sous-commission de l'enseignement ménager au
niveau des Instituts familiaux) au même titre que les sous-commissions
déjà existantes auxquelles seront ajoutés trois autres sous-commissions.

Cette commission sera composée comme suit:

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER
(actuellement Commission de l'Éducation familiale)

1. Sous-commission de l'enseignement ménager au
niveau élémentaire, public et privé.
2. Sous-commission de l'enseignement ménager au
niveau secondaire, public et privé.
3. x Sous-commission de l'enseignement ménager au
niveau des écoles normales.
4. Sous-commission de l'enseignement ménager au
niveau des Instituts familiaux
(actuellement sous-commission de l'éducation familiale).

- x 5. Sous-commission de l'enseignement ménager aux adultes.
 - x 6. Sous-commission de l'enseignement ménager pour les écoles anglaises.
- x = nouvelles commissions à créer.

16.- que la Commission de l'Enseignement ménager soit responsable de la coordination de tout l'enseignement ménager dispensé dans la province.

Cet organisme comprendra un chef qui sera directement responsable au Surintendant de l'Instruction publique, ou au Ministre de l'Éducation et qui sera assisté du nombre nécessaire d'adjoints à plein temps de façon que cette Commission soit suffisamment représentée au niveau de chacune des six sous-commissions énumérées précédemment.

Un directeur adjoint devra être prévu pour assurer la liaison nécessaire entre la Commission de l'Enseignement ménager et les ministères qui offrent une forme ou une autre d'enseignement ménager: ministères de la Jeunesse, de l'Agriculture, de la Famille, de la Santé, des Pêcheries.

17.- que les postes à la direction générale et à la direction adjointe de cette Commission, ainsi que le poste à la direction de chacune des Sous-commissions, soient confiés à des personnes possédant au moins une formation universitaire en sciences domestiques et le plus haut degré possible d'expérience professionnelle appropriée. En toute logique, ces postes devraient être accordés à des femmes et à des laïques.

1. Sous-commission de l'enseignement supérieur aux études.
2. Sous-commission de l'enseignement supérieur pour les écoles anglaises.

3. Nouvelles commissions à créer.

4. La Commission de l'enseignement supérieur est responsable de la coordination de tout l'enseignement supérieur dans la province.

5. Les organismes comprennent un chef qui sera directement responsable au Secrétaire de l'Instruction publique, ou au Ministre de l'Éducation et qui sera assisté du nombre nécessaire d'adjoints à plein temps de façon que cette Commission soit suffisamment représentée au niveau de chacune des six sous-commissions énumérées précédemment.

6. Un directeur adjoint devra être prévu pour assurer la liaison nécessaire entre la Commission de l'enseignement supérieur et les ministères qui offrent une forme ou une autre d'enseignement supérieur: ainsi qu'en ce qui concerne la jeunesse, de l'Agriculture, de la Santé, des Recherches.

7. Les postes à la direction générale et à la direction adjointe de cette Commission, ainsi que les postes à la direction de chacune des sous-commissions, seront confiés à des personnes possédant au moins une formation universitaire en sciences domestiques et de plus haut

degré possible d'expérience professionnelle appropriée. En outre, si possible, ces postes devraient être accordés à des femmes et à des jeunes.



18.- que les fonctions de la Commission de l'Enseignement ménager s'étendent à tout ce qui a trait à cet enseignement: élaboration et revision des programmes, qualifications des professeurs, journées d'études et rapports annuels, évaluation constante de la qualité de l'enseignement dispensé, avancement de cette discipline au moyen de la recherche.

TERMINOLOGIE

La Fédération internationale de l'enseignement ménager à la suite de son 9e congrès, tenu en 1958, a reconnu l'urgence d'entreprendre une étude comparée des principaux termes employés en enseignement ménager et de leurs définitions.

Ce groupement international s'est toujours préoccupé des graves équivoques qui pèsent sur les termes les plus courants parce qu'ils correspondent à des concepts qui diffèrent suivant les pays. Depuis 1959, la Fédération publie dans sa revue trimestrielle les définitions proposées par les associations professionnelles qui en sont membres.

Nous recommandons donc:

19.- que la Commission de l'Enseignement ménager considère comme une de ses premières tâches, la nécessité de faire la lumière sur la signification des nombreuses expressions utilisées dans notre province pour désigner cette sphère de l'enseignement; qu'elle ne retienne que celles qui évoquent l'enseignement dispensé et l'activité technique ou professionnelle impliquée; qu'elle assure la vulgarisation et l'usage correct des termes qu'elle aura choisis.

18.- que les fonctions de la Commission de l'Enseignement supérieur a été tendent à tout ce qui a trait à cet enseignement, élaboration et révision des programmes, qualifications des professeurs, journées d'études et rapports annuels, évaluation constante de la qualité de l'enseignement dispensé, avancement de cette discipline au moyen de la recherche.

TERMINOLOGIE

La Fédération internationale de l'enseignement supérieur a la suite de son 9^e congrès, tenu en 1958, a reconnu l'urgence d'entreprendre une étude comparative des principaux termes employés en enseignement supérieur et de leurs dérivés.

Ce Groupement international s'est toujours préoccupé des graves équivoques qui pèsent sur les termes les plus courants parce qu'ils correspondent à des concepts qui diffèrent suivant les pays. Depuis 1959, la Fédération publie dans sa revue trimestrielle les définitions proposées par les associations professionnelles qui en sont membres.

Nous recommandons donc:

19.- que la Commission de l'Enseignement supérieur considère comme une de ses premières tâches, la nécessité de faire la lumière sur la signification des nombreuses expressions utilisées dans notre domaine pour désigner cette sphère de l'enseignement; qu'elle ne retienne que celles qui évoquent l'enseignement dispensé et l'activité technique ou professionnelle impliquée; qu'elle assure la vulgarisation et l'usage correct des termes qu'elle aura choisis.

BIBLIOGRAPHIE

- Abell, H.C.: "Education in Home Economics Relative to the Social and Economic Conditions of Canada". Report prepared at the request of the Canadian Home Economics Association for submission to the Ninth International Congress on Home Economics. University of Maryland, U.S.A., 1958.
- Association des Instituts familiaux: "Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement".
Trois-Rivières, le 29 mars 1962.
- Association des professeurs de l'Université de Montréal: "Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. II. Les structures de notre système d'enseignement: réformes proposées".
Montréal, le 29 novembre 1961.
- Baldwin, K.E.: "The AHEA SAGA".
Washington, D.C., Am. Home Econ. Assn., 1949.
- Barber, M.I.: "History of the American Dietetic Association".
Philadelphia, London and Montreal, J.B. Lippincott, 1959.
- Beaudoin, R.: "Home Economics in Quebec".
Practical Home Econ., 25, 217, 1947.
- Beaudoin, R.: "La loi des diététistes".
Action universitaire, 22, 12, avril 1956.
- Beaudoin, R.: "D.N.250-Orientation et éthique".
Institut de diététique et de nutrition, Faculté de médecine, Université de Montréal, 1961.
- Caron, J.W., Directeur général des Ecoles Normales, Département de l'Instruction publique, Québec.
Lettre du 11 avril 1962.
- Coon, B.I.: "Professional Education in Home Economics".
Higher Education IX, 173, 1953.
- Cornez, G.: "Une étape de vie universitaire".
Montréal, Thérien Frères Limitée, 1942.
- Delorme, J., Directeur général des études, Direction générale des études de l'enseignement spécialisé, Ministère de la Jeunesse, Québec.
Lettre du 22 mars 1962.

BIBLIOGRAPHIE

Abell, H.C.: "Education in Home Economics Relative to the Social and Economic Conditions of Canada". Report prepared at the request of the Canadian Home Economics Association for submission to the Ninth International Congress on Home Economics, University of Maryland, U.S.A., 1952.

Association des Instituteurs Catholiques: "Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement". Trois-troisième, le 29 mars 1962.

Association des professeurs de l'Université de Montréal: "Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. II. Les structures de notre système d'enseignement: réflexions préliminaires". Montréal, le 29 novembre 1961.

Baldwin, K.R.: "The AREA SAGA". Washington, D.C., Am. Home Econ. Assn., 1949.

Barber, M.I.: "History of the American Dietetic Association". Philadelphia, London and Montreal, J.B. Lippincott, 1959.

Beaudoin, R.: "Home Economics in Quebec". Practical Home Econ., 22, 217, 1947.

Beaudoin, R.: "La loi des débâtelés". Action universitaire, 22, 12, avril 1956.

Beaudoin, R.: "D.N. 150-Orientation et équilibre". Institut de recherches et de nutrition, Faculté de médecine, Université de Montréal, 1961.

Caron, J.W.: Directeur général des Ecoles Normales, Département de l'Instruction publique, Québec. Lettre du 11 avril 1962.

Coon, B.L.: "Professional Education in Home Economics". Higher Education IX, 173, 1953.

Cornez, G.: "Une étape de vie universitaire". Montréal, Thémis Press Limitée, 1942.

Delorme, J.: Directeur général des études, Directeur général des études de l'enseignement spécialisé, Ministère de la Jeunesse, Québec. Lettre du 22 mars 1962.

- Desaulniers, O.J., Surintendant, Département de l'Instruction publique, Québec. Lettre circulaire "Aux supérieures et au personnel des écoles ménagères, moyennes et régionales de la province de Québec".
Lettre du 8 février 1949.
- Gosselin, M., Inspecteur général-adjoint des Ecoles catholiques: "Situation de l'enseignement ménager dans les Ecoles publiques de la province de Québec - Enquête sur l'enseignement ménager".
Québec, juin 1961.
- Hall, O.A.: "Home Economics Careers and Homemaking".
New York, John Wiley & Sons, Inc., 1958.
- Kennish, M.: "L'Association canadienne de l'enseignement ménager".
Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, 31, (no. 4), 3, 1959.
- McGill University: "Macdonald College, McGill University, Faculty of Agriculture, School of Household Science, 1961-1962.
- Ministère du travail: "La femme canadienne et le travail".
Division de la main d'oeuvre féminine, Canada, Publication no. 1, 1957.
- Ministère du travail: "Les femmes mariées en emploi rémunéré dans huit villes du Canada".
Ottawa, Canada, 1958.
- Ministère du travail: "Carrières de femmes mariées en emploi rémunéré dans huit villes du Canada".
Ottawa, Canada, 1959.
- Ministère du travail: "Une nouvelle carrière pour les plus de trente ans. Rapport d'une enquête du Bureau de la main d'oeuvre féminine".
Ottawa, Canada, 1960.
- Noël, J.A., Administrateur du Service de l'Education familiale, Département de l'Instruction publique, Québec.
"Lettre du 30 mars 1962".
- Ogburn, W.F.: "Technology and the Changing Family".
New York, Houghton Mifflin Company, 1955.
- Pattillo, M.H.: "Home Economics Extension Services for Canadian Women".
Canad. Home Econ. J., 12, 9, 1962.

Desautels, O.L., Surintendant, Département de l'Instruction Publique, Québec. Lettre circulaire "Aux inspecteurs et au personnel des écoles ménagères, moyennes et régionales de la province de Québec".
Lettre du 2 février 1949.

Gosselin, M., Inspecteur général-adjoint des écoles catholiques. "Situation de l'enseignement ménager dans les écoles publiques de la province de Québec - Enquête sur l'enseignement ménager".
Québec, Juin 1961.

Hall, O.A.: "Home Economics Careers and Homemaking".
New York, John Wiley & Sons, Inc., 1958.

Kennish, M.: "L'Association canadienne de l'enseignement ménager".
Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, II, (no. 4), 3, 1959.

McGill University: "McDonald College, McGill University, Faculty of Agriculture, School of Household Science, 1961-1962.

Ministère du travail: "La femme canadienne et le travail".
Division de la main d'œuvre féminine, Canada, Publication no. 1, 1957.

Ministère du travail: "Les femmes mariées en emploi rémunéré dans les villes du Canada".
Ottawa, Canada, 1958.

Ministère du travail: "Carrières de femmes mariées en emploi rémunéré dans les villes du Canada".
Ottawa, Canada, 1959.

Ministère du travail: "Les nouvelles carrières pour les plus de trente ans. Rapport d'une enquête du Bureau de la main d'œuvre féminine".
Ottawa, Canada, 1960.

Koel, J.A., Administrateur en Service de l'Éducation Familiale, Département de l'Instruction Publique, Québec.
"Lettre du 30 mars 1962".

Ogden, W.F.: "Technology and the Changing Family".
New York, Holt, Rinehart and Winston Company, 1955.

Pattillo, M.H.: "Home Economics Extension Services for Canadian Women".
Canada, Home Econ. 1. 15, 9, 1962.

- Soeur Saint-François-de-l'Alverne, c.n.d.: "Carrières féminines. Sciences ménagères". Québec, les Presses universitaires Laval, 1952.
- The New York State College of Home Economics, a unit of the State University at Cornell University, Ithaca: "Home Economics at Cornell", 1962.
- The Quebec Dietetic Association: "Brief submitted to the Study Committee on Public Assistance, Department of Family and Social Welfare, Québec, 1962".
- UNESCO: "L'accès des femmes à l'éducation". UNESCO, Genève 1952, XVe Conférence internationale de l'instruction publique.
- Université de Montréal, Institut de diététique et de nutrition: "Prospectus 1962-63, 1963-64".
- Université de Sherbrooke: "Annuaire général, Université de Sherbrooke, huitième année académique, 1961-1962, no. 8".
- Université Laval: "Annuaire général de l'Université Laval pour l'année académique 1961-1962, no. 105, 1961".
- _____ : "Development of Home Economics in the United States. With special reference to its purposes and integrating function". The Pennsylvania State University College of Home Economics, Public. no. 156, 1954.
- _____ : "Home Economics Enrollments Gain". J. Home Econ., 53, 434, 1961.
- _____ : "Home Economics in Degree-granting Institutions 1959-1960". Office of Education, Department of Health, Education, and Welfare, U.S.A., 1960.
- _____ : "Home Economics Research in 1960". Institute of Home Economics, Agricultural Research Service, Department of Agriculture, U.S.A., 1960.
- _____ : "Loi concernant l'Association de diététique du Québec. 4-5 Elizabeth II, chapitre 156, 1956. Sanctionnée le 23 février 1956".
- _____ : "Programme d'études des écoles élémentaires, 1959". Le Surintendant de l'Instruction publique, Omer-Jules Desaulniers.

Centre Saint-François-de-l'Assomption, s.a.d.: "Carrières féminines. Sciences ménagères". Québec, les Presses universitaires Laval, 1952.

The New York State College of Home Economics, a unit of the State University at Cornell University, Ithaca: "Home Economics at Cornell", 1962.

The Quebec Dietetic Association: "Brief submitted to the Study Committee on Public Assistance, Department of Family and Social Welfare, Québec, 1962".

UNESCO: "L'accès des femmes à l'éducation". UNESCO, Genève 1952, IVe Conférence internationale de l'Instruction publique.

Université de Montréal, Institut de diététique et de nutrition: "Proces-verbaux 1962-63, 1963-64".

Université de Sherbrooke: "Annuaire général, Université de Sherbrooke, bulletins annuels académiques, 1961-1962, no. 8".

Université Laval: "Annuaire général de l'Université Laval pour l'année académique 1961-1962, no. 102, 1961".

_____ : "Development of Home Economics in the United States. With special reference to its purposes and integrating function". The Pennsylvania State University College of Home Economics, Public. no. 126, 1954.

_____ : "Home Economics Evolving in Canada". J. Home Econ., 33, 434, 1961.

_____ : "Home Economics in Degree-granting Institutions 1959-1960". Office of Education, Department of Health, Education, and Welfare, U.S.A., 1960.

_____ : "Home Economics Research in 1960". Institute of Home Economics, Agricultural Research Service, Department of Agriculture, U.S.A., 1960.

_____ : "Rapport concernant l'Association de diététiciens du Québec. 4-5 Réunion II, chapitre 156, 1958. Sessionnée le 23 février 1958".

_____ : "Programme d'études des écoles élémentaires, 1959". Le Bureau de l'Instruction publique, Québec-Laval, Québec.

- _____ : "Programme d'études des écoles secondaire, 1961".
Approuvé par le Comité du Conseil de l'Instruction publique,
le 22 février 1961.
- _____ : "Terminologie - Quelques définitions de termes d'ensei-
gnement ménager".
Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement
ménager, 31, (no. 1), 17, 1959.
- _____ : "Terminologie - Quelques définitions de termes français".
Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement
ménager, 31, (no. 4), 22, 1959.
- _____ : "The Idea of a Land-Grant College".
The American Association of Land-Grant Colleges and State
Universities, 1785 Massachusetts Avenue, N.W., Washington 6,
D.C., 1962.
- _____ : "Today's Woman in Tomorrow's World".
Women's Bureau, Department of Labor, U.S.A., Bulletin 276,
1960.

_____ : "Programme d'études des écoles secondaires, 1961."
Approuvé par le Comité du Conseil de l'Instruction Publique,
le 22 février 1961.

_____ : "Terminologie - Quelques définitions de termes d'ensei-
gnement ménager."
Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement
ménager, XI, (no. 1), IV, 1959.

_____ : "Terminologie - Quelques définitions de termes français."
Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement
ménager, XI, (no. 4), 22, 1959.

_____ : "The Idea of a Land-Grant College."
The American Association of Land-Grant Colleges and State
Universities, 1785 Massachusetts Avenue, N.W., Washington D.
C., 1962.

_____ : "Today's Woman in Tomorrow's World."
Women's Bureau, Department of Labor, U.S.A., Bulletin 270,
1960.



Bookkeeper[®]

Deacidification for Libraries and Archives

May 2008

BNQ



C 000 157 264

157264